

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019

Le mardi 26 novembre 2019, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le mercredi 20 novembre 2019, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

Mme BACHE	M. BAUDRIER	M. BOUAKKAZ
Mme CALANDRA	Mme DASPET	Mme De MASSOL
Mme EL AARAJE	M. EPARA EPARA	Mme FANFANT
M. GASSAMA	M. GLEIZES	M. GUERRIEN
Mme GUHL	Mme HAZAN	Mme HERRERO
M. HOCQUARD	Mme LAURENT	M. LE BORGNE
Mme MAQUIOI	M. MARTIN	Mme PRIMET
Mme RIVIER	M. SHI	Mme SIMONNET
M. SOREL	Mme STEPHAN	M. VON GASTROW

S'ETAIENT EXCUSES

M. GAS	M. GRANIER	Mme KELLER
M. NONY	M. PASCAL	Mme VICQ

POUVOIRS

M. ASSOULINE a donné pouvoir à Mme EL AARAJE
M. BARGETON a donné pouvoir à Mme CALANDRA
M. BLANDIN a donné pouvoir à Mme De MASSOL
Mme CARIME-JALIME a donné pouvoir à M. SHI
Mme DUCHAUCHOI a donné pouvoir à Mme PRIMET
M. HMOUDANE a donné pouvoir à Mme LAURENT
M. LE BARS a donné pouvoir à M. GASSAMA
M. PERIFAN a donné pouvoir à Mme HAZAN
M. SAMAKE a donné pouvoir à Mme STEPHAN

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme EL AARAJE

SECRETAIRES AUXILIAIRES

Mme CERQUEIRA - Mme PIERRE

Ordre du jour

1. Présentation de la programmation des investissements d'intérêt local 2020.	5
2. Délibérations	6
2019 DU 244 : Secteur Python-Duvernois (20 ^e) - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Dossier de création d'une ZAC. Dossier de réalisation. Avenant à la concession d'aménagement avec la SEMAPA. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	6
2019 DU 249 : Signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) parisien (18 ^e , 19 ^e et 20 ^e). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	12
2019 DU 252 : Opération d'aménagement Porte de Montreuil (20 ^e). Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU - Traité de concession d'aménagement - Cession à l'aménageur après déclassement des lots. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	14
2019 DAE 336 : Budget Participatif – Subventions (261.000 euros) et conventions avec deux associations: Fédération Envie (BPP 2017 « Refabriquons à Paris ») ; REFER (BPP 2017 « Tous Récup »). Mme Florence de MASSOL, M. Stéphane VON GASTROW rapporteurs.	17
2019 DLH 184 : Réalisation groupe "HAXO-GAMBETTA" 64 rue Haxo ; 211 et 221 avenue Gambetta ; 8 a 20 rue des Tourelles (20 ^e) d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat OPH. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	18
2019 DLH 224 : Réalisation 31, rue des Amandiers (20 ^e) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par Immobilière 3F. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs..	19
2019 DLH 369 : Réalisation 337, rue des Pyrénées (20 ^e) d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux par SEQUENS. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.	19
2019 DLH 389 : Réalisation d'une opération de rénovation 1bis, rue St Fargeau (20 ^e) de 17 logements sociaux par LOGIREP. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.....	19
2019 DLH 380 : Réalisation 2 rue Dénoyez - rue Ramponeau (20 ^e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par la RIVP. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.....	21
2019 DASCO 114 : Caisses des écoles - Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	23
2019 DASCO 143 : Caisse des Écoles (20 ^e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et subvention 2020 (7.712.808 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	23
2019 DLH 203 : 73 boulevard Davout (20 ^e) - Indemnisation amiable d'une société en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	23
2019 DLH 367 : Réalisation 57, rue de Ménilmontant (20 ^e) d'un programme de construction de 3 logements PLS par ELOGIE-SIEMP. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	23
2019 DDCT 162 : Attribution d'une subvention (145.000 euros) à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2020. Mme Marinette BACHE rapporteure.....	23
2019 DDCT 163 : Subventions (80.000 euros) pour le fonctionnement des 4 Accorderies parisiennes situées dans les 14 ^{ème} , 18 ^{ème} et 19 ^{ème} arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10 ^{ème} , 11 ^{ème} , 20 ^{ème}). Mme Virginie DASPET rapporteure.	23

2019 DDCT 174 : Conventions pluriannuelles d'objectifs avec 99 associations dans les quartiers populaires (1.492.465 euros). Mme Virginie DASPET rapporteure.	23
2019 DDCT 176 : Avenant n°1 à la convention régionale de développement urbain entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France. Mme Virginie DASPET rapporteure.	23
2019 DEVE 175 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé sur le belvédère à l'angle des rues Pali-Kao, Bisson et Cité de Gênes (20 ^e) - Autorisation de financement des travaux. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	23
2019 DEVE 191 : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	23
2019 DEVE 192 : Subvention (13.500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	23
2019 DASES 342 : Subvention (4.000 euros) à l'association Pôle de Santé des Envierges (20 ^e). Mme Lamia EL AARAJE rapporteure.	23
2019 DASES 344 : Subventions (225.000 euros) et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13 ^e arrondissement de Paris (13 ^e) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (19 ^e et 20 ^e). Mme Lamia EL AARAJE rapporteure.	24
2019 DJS 149 : Attribution de la dénomination Docteurs Augusta et Jules Déjerine au centre sportif situé 36 rue des Docteurs Augusta et Jules Déjerine (20 ^e). M. Epency EPARA EPARA, M. Thierry BLANDIN rapporteurs.	24
2019 DLH 104 : Réalisation 102 rue de Belleville (20 ^e) d'un programme de rénovation de 42 logements par la RIVP. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.	24
2019 DLH 134 : Réalisation 11, rue Monte Cristo (20 ^e) d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux par Immobilière 3F. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.	24
2019 DLH 249 : Réalisation sur le groupe « Porte de Montreuil Sud » 2/12 Schubert, 5 rue Paganini, 6 rue Charles et Robert (20 ^e), d'un programme de rénovation de 456 logements sociaux par Paris Habitat. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.	24
2019 DLH 342 : Réalisation sur le groupe « Saint Blaise », au 53 rue St Blaise (20 ^{ème}), d'un programme de rénovation de 107 logements sociaux par Paris Habitat. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.	24
2019 DLH 372 : Réalisation 19 rue Jouye Rouve (20 ^e) d'un programme de rénovation de 8 logements sociaux par la RIVP. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.	24
2019 DFPE 222 : Accompagner tous les parents tout au long du parcours des enfants - Subventions (10.000 euros) à quatre associations dont une avec convention pour leurs actions dans les 10 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e arrondissements. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.	24
2019 DASCO 118 : Subvention (6.000 euros) avec convention annuelle à l'association "La Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris" (10 ^e) dans le cadre du dispositif « Tous Mobilisés ». M. Alexandre LE BARS rapporteur.	24
2019 DASCO 120 : Collèges publics parisiens – Subventions (395.250 euros) à 8 collèges (Budget participatif des collèges 2018 et 2019 ; BPA 12 ^{ème} 2018 « Des élèves mobilisés pour embellir le collège Paul Valery »). M. Alexandre LE BARS, Mme Florence de MASSOL rapporteurs.	24
2019 DAE 83 : Dispositifs "Paris Commerces" - compte-rendu annuel d'activité. M. Weiming SHI rapporteur.	24

2019 DAE 357 : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (34.809 euros) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités. M. Weiming SHI rapporteur.	24
2019 DAE 379 : Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200.000 euros) – convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1 ^{er} novembre 2019 et le 15 mai 2020. M. Weiming SHI rapporteur.	24
2019 DLH 245 : Réalisation, 8 rue Bretonneau (20 ^{ème}) d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (5 PLA I - 5 PLUS - 4 PLS) par Paris Habitat (cession de la Fondation Rothschild). Mme Colette STEPHAN rapporteure.	24
2019 DLH 252 : Réalisation, 29-39 rue Villers de l'Isle Adam (20 ^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 69 logements sociaux (69 PLS) et 35 PLI par la RIVP. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	25
2019 DLH 271 : Réalisation 17 rue de la Réunion (20 ^e) d'un programme de création d'un Foyer pour Personnes Handicapées comportant 15 logements PLUS par la RIVP. Mme Colette STEPHAN, Mme Lamia EL AARAJE, M. Jérôme GLEIZES rapporteurs.	25
2019 DLH 320 : Réalisation 64 rue des Maraîchers (20 ^e) d'un programme de création d'une pension de famille de 25 logements PLA-I - Modification des garanties de la Ville (993.579,11 euros) demandée par FREHA. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	25
2019 DLH 339 : Réalisation dans les 14 ^e , 18 ^e et 20 ^e arrondissements d'un programme d'acquisition-conventionnement de 22 logements sociaux (6 PLA-I, 9 PLUS et 7 PLS) par AXIMO. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	25
2019 DLH 341 : Réalisation groupe « Justice Mortier » 75 à 81 boulevard Mortier et 2 à 12 place de l'Adjudant Vincenot (20 ^e) d'un programme de rénovation de 181 logements sociaux par Paris Habitat. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	25
2019 DLH 373 : Location par bail emphytéotique à PARIS HABITAT de divers groupes immobiliers - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2 155 logements sociaux par PARIS HABITAT. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	25
2019 DLH 406 : Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 20 ^{ème} arrondissement et géré par des bailleurs sociaux. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	25
3. Vœux	25
V20-2019-418: Vœu présenté par Frédérique Calandra, Maire du 20 ^e , et Colette Stéphan, adjointe à la Maire du 20 ^e en charge du Patrimoine, relatif à la demande de concertation portant sur les protections patrimoniales et architecturales du secteur « La Campagne à Paris » situé dans le 20 ^e arrondissement.	25
V20-2019-414 : Vœu de soutien pour une subvention de la Ville de Paris à l'association "Couleur Brazil", sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe Place au Peuple.	27
V20-2019-415 : Vœu présenté par F. de Massol et le groupe DPE portant sur La Petite Ceinture et sa sur-largeur entre le cours de Vincennes et la rue du Volga.	30
V20-2019-416 : Vœu présenté par F. de Massol et le groupe DPE portant sur le démarrage des travaux square de la Salamandre.	32
V20-2019-417 : Vœu relatif à la maison des peuples, déposé par Raphaëlle Primet et les élu-e-s communistes, Nathalie Maquoi et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20 ^{ème} .	36

Déroulement de la séance

Mme CALANDRA

Alors, nous avons atteint le quorum. Je laisse les derniers élus s'asseoir. Je vais demander au public de faire silence.

Avant d'ouvrir formellement notre Conseil et d'entamer nos débats, je souhaitais avec vous et au nom de la Municipalité rendre hommage à nos 13 militaires français décédés ce matin au Mali. Comme vous le savez, ces soldats sont morts dans l'accident de leurs deux hélicoptères, alors qu'ils intervenaient dans une opération de combat contre des djihadistes. Et évidemment, nous avons une pensée pour leurs familles, leurs proches, leurs camarades d'arme. Et en ce mois de novembre, bien entendu, nous avons également une pensée pour les victimes des attentats de 2015. Donc, je vous demande avec moi d'observer une minute de silence.

Minute de silence

Mme CALANDRA

Alors, je souhaitais vous informer, vous faire une annonce concernant la composition, enfin, la recomposition de notre Conseil. M. Fabien NONY m'a fait part, dans un courrier daté du 14 novembre dernier et que j'ai reçu le 19, de sa décision de quitter le groupe Parti de Gauche Place au Peuple. Suite à sa demande, il siégera donc en tant que non-inscrit. Je rappelle l'article 30 de notre règlement intérieur qui précise que, je cite : « Les groupes politiques représentés au Conseil de Paris peuvent l'être également dans le Conseil d'arrondissement, et ce, sans seuil minimum en nombre d'élus. Des élus n'appartenant pas à un groupe politique représenté au Conseil de Paris peuvent se constituer en groupe au sein du Conseil d'arrondissement par la remise au maire, avec copie à la Direction Générale des Services, d'une déclaration signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci ou de celui-ci, et de l'identification du Président et de l'intitulé du groupe. Et ce groupe ne pourra être constitué que s'il regroupe au moins trois élus. » Conséquemment, le groupe Parti de Gauche Place au Peuple n'étant pas affilié à un groupe constitué au Conseil de Paris, il n'a plus d'existence réglementaire et notre Conseil est donc désormais constitué d'un groupe en moins et de trois élus non-inscrits. Alors, je redonne la liste des groupes :

- le groupe Démocrates, Progressistes et Écologistes : 9 membres,
- groupe Socialistes et Républicains : 7 membres,
- groupe Communiste-Front de Gauche : 6 membres,
- groupe Élus Écologistes : 5 membres,
- groupe Pour une Alternative Écologique et Sociale : 5 membres,
- groupe Les Républicains du 20^e : 4 membres,
- le groupe 100 % 20^e : 2 membres,
- le groupe UDI Modem et Indépendants : 1 membre,
- et 3 membres non-inscrits.

Ceci étant dit, je peux à présent ouvrir formellement notre Conseil d'arrondissement.

Je vous annonce un vœu de l'Exécutif. Comme vous l'avez compris, la disparition du groupe Place au Peuple ne nous permet pas d'accepter le vœu d'urgence de M. SOREL, selon l'article 15 de notre règlement intérieur. En revanche, nous débattons en plus des quatre vœux déposés dans les temps d'un vœu de l'Exécutif déposé par Colette STEPHAN et moi-même, relatif à « la Campagne à Paris ». Étant donné que notre dernière séance s'est tenue il y a moins de trois semaines, notre PV de la dernière séance n'est pas encore disponible. Il sera soumis à votre vote lors de notre prochaine séance.

1. Présentation de la programmation des investissements d'intérêt local 2020.

Mme CALANDRA

Je dois, avant que nous entriions dans le vif des débats sur les délibérations, formellement vous présenter la programmation des investissements d'intérêt local 2020. Donc, il s'agit d'une simple communication sans débat ni vote, conformément à l'alinéa 7 de la délibération de 2009 repris dans la charte des arrondissements de 2010. Je tiens à vous présenter les investissements d'intérêt local pour 2019, reprenant l'ensemble des travaux programmés pour chacune des deux enveloppes :

l'enveloppe « espace public » et l'enveloppe « équipement de proximité ». Cette présentation ne donnera pas lieu à un vote. Je précise que les directions gestionnaires ont toutes été rencontrées lors des entretiens budgétaires portant sur la programmation IIL 2020.

Pour les investissements d'intérêt local ou IIL, les mairies d'arrondissement disposent d'une liberté de programmation dans la limite des enveloppes notifiées. Et nos demandes ont respecté les montants des enveloppes allouées. Donc, l'enveloppe « espace public » qui recouvre d'une part les opérations dédiées aux espaces verts inscrits à l'inventaire des équipements de proximité de chaque arrondissement portant sur l'entretien des jardins, des aires de jeux ou de l'éclairage, et d'autre part, l'ensemble des opérations consacrées à la voirie secondaire hors éclairage. Ce montant de l'enveloppe est de 1 927 922 euros.

Pour les espaces verts, deux types d'opérations sont programmés en 2020 : des rénovations ou remplacements d'aires de jeux pour le jardin Casque d'Or, le square Antoine-Blondin et le square Louis-Lumière ; des rénovations de square avec notamment un agrandissement des parties végétales du square Antoine-Blondin, la rénovation en deux tranches du square Sarah-Bernhardt et la végétalisation du Jardin des Amandiers.

Pour la voirie, six opérations sur sept portent sur le patrimoine de voirie, à savoir la réfection de tapis. Une autre permet le financement de la signalisation rue Auger.

Sur l'enveloppe « équipement de proximité », les IIL ne concernent que les équipements de proximité inscrits à l'inventaire de chaque arrondissement, à savoir :

- les écoles maternelles et élémentaires dans le budget DASCO,
- les établissements d'accueil de la petite enfance en DFPE,
- les conservatoires et bibliothèques sur la DAC,
- la mairie d'arrondissement DDCT,
- la maison de la vie associative et citoyenne et les salles polyvalentes DDCT,
- les terrains de sport, gymnases, bains-douches, centres d'animation et espaces jeunes, budget DJS.

Le montant de l'enveloppe est de 4 027 184 euros. Plus de la moitié de cette enveloppe est consacrée aux 78 écoles de l'arrondissement pour un montant de 2 115 000 euros. Et globalement, pour les équipements de proximité, sont programmés des travaux de clos et couverts avec la modernisation des menuiseries, les crèches Mendelssohn et 144 Pyrénées, par exemple, et le Conservatoire, des travaux de mise aux normes, mais également des travaux d'aménagement à la fois pour les usagers. Donc, plusieurs opérations visent à poursuivre la modernisation des sanitaires dans les écoles et le confort des agents. La dernière tranche de ravalement de la mairie est également programmée.

2. Délibérations

2019 DU 244 : Secteur Python-Duvernois (20^e) - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Dossier de création d'une ZAC. Dossier de réalisation. Avenant à la concession d'aménagement avec la SEMAPA. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

M. BAUDRIER

Cette délibération, l'ensemble qu'elle constitue avec les deux suivantes, celle sur la convention avec l'ANRU et celle sur l'aménagement de la Porte de Montreuil, sont du point de vue de l'urbanisme, peut-être, c'est à chacun d'en juger, du point de vue de l'ensemble des délibérations que nous avons à examiner dans ce Conseil, parmi les trois plus importantes de notre mandature puisqu'il s'agit des deux plus gros secteurs d'aménagement engagés définitivement. Bien entendu, si notre Conseil émet un avis positif, ainsi que le Conseil de Paris, le 9 décembre prochain. Deux grands projets d'aménagement et de renouvellement urbain dans le 20^e arrondissement, ce sont des sujets qui sont très attendus puisqu'ils ont été inscrits, pour la Porte de Montreuil, dès 2001 dans le cadre du GPRU et plus récemment pour le secteur Python-Duvernois. Et ça a été une demande très forte émise dans le cadre du conseil de quartier Gambetta, dès le début des années 2000 par les acteurs du quartier. Et donc, je dois vous avouer que c'est avec une grande satisfaction, puisque je suis en responsabilité de ces sujets à l'Hôtel de Ville, que j'interviens dans le Conseil du 20^e. On a déjà évoqué l'aménagement du secteur Python-Duvernois dans cette enceinte lors de précédentes délibérations, mais cette fois-ci, je dirais que c'est le go final pour ce grand projet puisque c'est le dossier de création de la zone d'aménagement concertée et la déclaration de projet, donc, qui lance définitivement cette opération, et que tous les cofinancements sont actés. C'est la délibération

suivante. En rappelant que le secteur Python-Duvernois rassemble plus de 600 logements et sans doute le plus grand ensemble de logements exposé à des nuisances, en particulier sonores, de Paris, donc bien sûr, du 20^e arrondissement, et donc ça a été la raison pour laquelle la Ville de Paris a été retenue dans le cadre de la convention ANRU à l'échelle parisienne, ce qui était loin d'être acquis.

L'opération d'aménagement, on en a déjà parlé, mais rappelons néanmoins que c'est tout de même construit autour d'un parc paysager sportif de plus de 3 ha, la démolition de plus de 300 logements, le relogement de très nombreux habitants, la requalification de l'ensemble des logements du parc, la construction du plus grand ensemble d'équipement sportif public engagé dans cette mandature avec une tour d'équipements sportifs, une tour de raquette chère à Epency EPARA EPARA. Donc, un grand projet. La requalification complète du centre d'animation, la création de rues augmentées, rues végétalisées, le tout avec une concertation longue, aboutie, avec de nombreux habitants, un projet urbain qui va nous permettre de protéger ou de reconstruire l'ensemble des logements exposés aux bruits et aux particules fines, et d'ailleurs qui nous a permis d'engager pour la première fois une démarche d'enquête santé d'impact sur la santé, une nouvelle méthodologie d'enquête autour des projets urbains, prenant en compte la question de la santé et en particulier de l'impact environnemental. Donc, c'est vraiment à tout point de vue un projet emblématique qui correspond à un investissement public très important puisque c'est plus de 30 millions d'euros d'investissement en public de la Ville de Paris, dans le cadre de la ZAC, sans compter d'autres investissements. J'ai oublié un équipement multi-accueil de 48 places pour une crèche et la mise aux normes et l'extension du centre Paris Anim' Louis-Lumière.

Quelques éléments sur les espaces verts puisque c'était une attente très forte aussi dans le cadre du projet, on compte actuellement sur le site 2,6 ha de surface perméable et, à terme, il y en aura donc 4,6 ha. Donc, c'est 2 ha de plus de surface perméable, dont 32 000 m² en pleine terre et plantée. Et au niveau des arbres, ce projet urbain va permettre la création de 380 arbres supplémentaires. Donc, c'est une contribution très conséquente puisqu'il y a de très grands espaces de voirie très surdimensionnés dans ce secteur ; d'ailleurs, accidentogène rue Louis-Lumière. Et le projet urbain nous permet de reconquérir des espaces très conséquents. Donc, plusieurs hectares à l'échelle d'un arrondissement, des espaces végétalisés de notre arrondissement, c'est très conséquent et très important. Il y a même... je ne parle pas de... peut-être à part, le long de la Petite Ceinture le long du cours du Vincennes, pas d'autres espaces où on peut requérir autant d'espaces végétalisés dans le 20^e arrondissement.

Donc, après une longue concertation et je tiens vraiment à remercier tous les élus divers qui sont engagés (Hélène VICQ, Virginie DASPET, un quartier Politique de la Ville qui a été très engagée sur ce sujet) durant plusieurs années, même plusieurs mandatures, dirons-nous, et en particulier les habitants ; il y en a plusieurs centaines qui ont participé depuis 15 ans, je crois, aux concertations, voire milliers, sur ce sujet. La dernière réunion de concertation a rassemblé plus de 300 personnes. Elle a terminé, on était nombreux autour de cette table, par des applaudissements. Et s'il n'y en avait qu'une que je voudrais remercier, c'est Yvette BONNAMOUR qui, en tant que conseillère de quartier et actrice, s'est battue dès le début des années 2000 pour que ce projet émerge. Elle était seule au départ. Et je crois qu'aujourd'hui, ce soir, c'est une belle victoire collective que le quartier, et le Conseil municipal du 20^e, et tous les élus qui se sont engagés au cours des différentes mandatures sur ce projet, remportent. Et j'espère qu'il requerra notre unanimité, qu'il rassemblera notre unanimité. Merci.

M. GLEIZES

Oui. Merci, Madame la Maire. Non, il n'y aura pas unanimité parce que le groupe Écologiste va s'abstenir sur cette délibération. Je vais expliquer pourquoi. Parce que nous allons sans doute déposer des amendements d'ici le conseil de Paris pour améliorer une partie de la délibération.

Alors, par rapport au débat qu'on avait déjà eu en amont et avant l'enquête publique qui a été faite sur ce sujet, nous regrettons toujours qu'on n'ait pas choisi le scénario 2 par rapport au scénario 1. Le scénario 2 prévoyait de construire des logements le long de la rue Lumière et pas beaucoup plus près du périphérique comme c'est prévu dans ce qui vous est présenté ici. Dans l'enquête publique, la réponse est quand même relativement peu pertinente, mais de fait, il est compliqué à ce stade de rebouger entièrement le projet. Donc, nous ne reviendrons pas à la bataille là-dessus. Par contre, là où nous allons revenir à la bataille c'est sur la question de l'office foncier solidaire.

Dans cette délibération, il est prévu de faire, de vendre 100 et quelques logements à l'office foncier solidaire. Alors, l'office foncier solidaire va permettre à la Ville de permettre à des gens d'accéder à des prix inférieurs au prix du marché autour de maximum 5 000 euros/m², alors qu'aujourd'hui, on est autour de 10 000, voire 12 000 euros/m², voire 14 000 euros/m² dans certains endroits de Paris. Et on

ne sait pas combien on est sur le secteur, mais on pense qu'on est déjà en moyenne autour de 8 000, 9 000 euros/m².

Il est prévu dans cette délibération de maintenir des ventes en loyer libre ; vendre en loyer libre à 2 000 euros/m². Vendre à 2 000 euros/m² à des promoteurs privés, cela signifie que ces promoteurs vont faire des commercialisations à largement plus de 7 000, 10 000, 12 000 euros/m². Ça veut dire qu'ils vont faire une marge assez importante, et donc, ça va modifier totalement la physionomie du quartier. Et la question où il y a toujours un débat : qu'est-ce que c'est que la classe moyenne ? 5 000 euros/m² par rapport à l'OFS, c'est déjà beaucoup et peu de personnes ont les moyens, mais y compris dans les classes moyennes, d'accéder à ce prix-là.

Donc nous, ce que nous demanderons, c'est que la totalité de ce qui est vendu en privé soit dans l'OFS. Alors, je ne comprends pas pourquoi l'OFS achète à 1 500 euros et il ne peut pas à 2 000 euros ? J'aimerais bien qu'on me démontre en quoi les opérations à 2 000 euros ne sont pas possibles pour l'OFS. Ce n'est pas du tout démontré. La question a été posée, d'ailleurs, je vais lire ce qu'a dit le commissaire enquêteur par rapport à ça, il a dit que cette répartition – que je retrouve le passage où c'était écrit ; oui, c'est écrit tout petit et je l'ai lu tout à l'heure ; oui, c'est marqué ces points seront soumis au vote du Conseil de Paris lors de la création de la ZAC fin de l'année 2019. Ça veut dire qu'à ce moment-là, l'arbitrage n'était pas fait. Sauf cette différence de 500 euros/m² qui n'est pas expliquée pourquoi. Et je ne comprends pas pourquoi l'OFS ne pourrait pas faire des opérations à 2 000 euros/m² puisque la marge maximale de ce qu'elle peut vendre est à 5 000 euros/m² et, 3 000 euros/m², ça laisse largement le temps de rentabiliser les opérations, surtout les opérations sur 99 ans qui sont la durée des baux, du bail réel solidaire.

Donc, nous avons plein de questions par rapport à ça. Peut-être qu'on va me démontrer qu'il n'est pas possible de faire mieux. J'attends d'avoir la démonstration. Donc à ce stade, nous allons nous abstenir par rapport à cette délibération.

Et je voudrais aussi avoir une confirmation parce que dans l'intervention de M. BAUDRIER, sur la piste d'athlétisme, est-ce que vous pouvez confirmer que la piste d'athlétisme est maintenue sur l'espace Louis-Lumière et qu'une deuxième piste d'athlétisme sera construite ailleurs, mais qu'il y a une piste d'athlétisme qui est maintenu en reconstruction sur cette parcelle parce que pour le moment, vous ne l'avez pas dans votre délibération, alors que je rappelle que nous avions voté en Conseil d'arrondissement un vœu à l'unanimité pour le maintien de cette piste d'athlétisme. Voilà, est-ce que vous pouvez me confirmer sur ce point que la piste d'athlétisme est maintenue ?

Mme SIMONNET

Alors, c'est effectivement un énorme dossier parce que ça fait depuis... j'entends parler depuis 2001 de l'attente des habitants de Python-Duvernois de bénéficier d'un projet qui désenclave et qui améliore les conditions de vie qui étaient insupportables. Allez faire du porte à porte sur cette cité-là et vous écoutez et vous entendrez à chaque porte à quel point il est difficile de vivre coincé entre le périphérique, l'échangeur de la Porte de Bagnolet de manière totalement enclavée avec, certes, tout un parc paysager et sportif à proximité, mais qui, bien souvent, n'est pas accessible puisque ce sont des parcs sous créneaux d'associations sportives. Donc, on était vraiment, là, sur un projet qui était nécessaire et urgent. Et que de temps passé, que de temps passé, trois mandatures avant qu'enfin, le projet puisse être enclenché.

Maintenant sur le contenu du projet, les points incontournables. Il était incontournable d'envisager que les bâtiments détruits et reconstruits ne soient pas à usage de logement pour ceux qui longent le périphérique. Donc, je n'interviendrai pas ici pour critiquer le ratio entre les bâtiments de bureaux par rapport aux logements, étant donné la particularité le long du périph qui fait qu'on n'allait pas remettre du logement puisque c'est précisément pour cela qu'en grande partie, le projet a lieu.

Néanmoins, j'ai énormément d'interrogations. Ces bâtiments de bureaux, pour quel type d'activité ? À combien le mètre carré ? Qu'est-ce qu'il en sera fait ? Pour quelle finalité ? Quelle structure de l'économie sociale et solidaire pourra pouvoir y trouver place ? Quel type d'économie et quel type de développement et d'activité économique on envisage sur la porte de Bagnolet ? Combien de mètres carrés aussi pour des structures activités associatives quand on sait à quel point les associations sur Paris manquent de locaux et pas simplement pour y tenir leur réunion, mais pour y mener leurs activités ? J'ai peur que dans ces mètres carrés de bureaux, cette question des usages n'ait pas du tout été anticipée ou bien si elle était anticipée, elle était anticipée uniquement d'un point de vue commercial bureau. Ça, c'est pour la première chose d'un point de vue de mes interrogations.

Deuxième chose positive, 2 ha perméables en plus, 380 arbres supplémentaires. On a quand même plutôt tendance, reconnaissons-le, dans tous les dossiers qui passent d'aménagement d'être dans des ratios inversés. Donc là, c'est important et il faut le noter, l'extension de la pleine terre.

Maintenant, le gros aspect négatif : on va donc passer de 600 logements sociaux pour 93 ou 97 % d'entre eux – excusez-moi si je ne me souviens plus le ratio exact – à finalement 145 logements sociaux. De 600, on passe à 145 logements sociaux parce que les autres logements, ce n'est pas du logement social ; ou alors, vous allez pouvoir me le préciser. Mais ce que je vois dans la délibération, c'est qu'il y aura 385 logements neufs, seulement 145 parmi eux de logements sociaux. Ensuite, on a la centaine de logements en accession à la propriété via l'office de foncier solidaire, donc, avec, j'espère bien, la clause non spéculative associée. Et par contre, on a aussi le logement action logement pour des salariés et on a ensuite du logement en accession libre, c'est-à-dire du logement privé, où là, par contre, ça va être la fête pour les promoteurs où la spéculation, on va y aller. Donc, on va avoir un changement de peuplement social radical, complet. Alors, vous pouvez mettre le mot « mixité sociale » en chapeau sur l'ensemble, mais la réalité, c'est qu'on va avoir un quartier qui se gentrifier et on va avoir, de fait, une éviction des classes populaires extrêmement forte sur ce quartier. Alors, je sais que pour les habitants, il y a eu tout un travail de concertation. Qu'en est-il sur ceux qui acceptent ? Est-ce qu'ils ont tous été relogés... enfin, les relogements ailleurs ? Mais donnez-nous des précisions là-dessus. Mais hélas, je n'ai pas le sentiment qu'on ait une réelle compensation par de la préemption dans d'autres quartiers de bâtiments privés pour pouvoir compenser cette réduction de logement social qui, bien évidemment, est incontournable. La réduction est incontournable au projet à partir du moment où on détruit des barres qui sont le long du périph, mais que la substitution se fasse à ce point-là en grande partie pour du loyer libre ou pour de l'accession à la propriété qui reste socialement totalement différente des populations en logement social pose un vrai problème. On est là, de fait, sur une stratégie de peuplement qui va considérablement changer. Et on a, je vous le rappelle, 14 000 personnes, 12 000 personnes qui quittent Paris chaque année parce qu'elles ne peuvent pas se loger. Ces 12 000 personnes, ce sont des personnes issues des classes populaires principalement. Et là, on ne va pas y répondre.

Donc, je m'abstiendrai sur cette délibération. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Merci. M. BAUDRIER, rapidement.

M. BAUDRIER

Des éléments, pour répondre déjà à Mme SIMONNET, les documents, les délibérations en termes de chiffres sont assez longues et complexes. Les chiffres en termes de logement exactement. Il y a la démolition de 306 logements. Sont reconstruits 145 logements sociaux. Donc, la baisse en termes de logements sociaux strictement dite sur ce projet, sur le secteur Python-Duvernois est d'environ 150. De fait, c'est compensé, il y a aussi 56 logements type action logement qui sont de fait du type PLI et on a les 105 logements en accession via l'OFS et ça a fait suite à un arbitrage plus important que ce qui avait pu être envisagé au départ, suite aussi au débat qu'on avait eu en Conseil de Paris, en Conseil d'arrondissement précédemment. Les éléments de réponse à Jérôme GLEIZES.

Alors, ce qu'il faut voir, c'est que relativement au débat qu'il y a eu avec la population, la population nous a demandé massivement dans la concertation de développer le logement libre et de créer une réelle mixité sociale. À l'échelle du quartier Porte de Montreuil, Porte de Bagnolet, on a plus de 4 500 logements 100 % social. Donc, on dit une gentrification du quartier parce qu'il y a 80 logements privés. Là, on va être à 1 ou 2 % de logement privé sur le quartier. On n'est pas du tout dans la gentrification et pour être membre du conseil d'administration du collège Jean-Perrin, la demande sociale forte exprimée massivement est à plus de mixité sociale ; pas à la gentrification, bien sûr, ça, je pense qu'on peut se rassembler là-dessus. Mais voilà, ce n'est pas 145 à la place de 600, c'est 145 à la place de 306. Voilà, ce sont des éléments de chiffres qui amènent, je pense, à relativiser et, j'espère, à faire évoluer le vote de Danielle SIMONNET. Et je remarque d'ailleurs son intervention tout à fait mesurée et modérée, tenant compte des réalités. Mais j'apporte cet élément de contexte qui change. Je le pense, oui, qui peut changer son appréciation.

Relativement aux deux questions posées par Jérôme GLEIZES, sur l'OFS, on aura le débat au Conseil de Paris, ça peut évoluer sur les aspects techniques. Donc ça, c'est plus Ian BROSSAT qui sera amené à répondre sur les affaires de loyer, etc. Je tiens juste vraiment à préciser qu'on se retrouve aujourd'hui dans ce secteur Python-Duvernois avec plus de logements dans l'ensemble, logements libres et OFS. On a 105 logements en OFS pour 80 logements libres. Donc, une majorité de cet ensemble qui aurait, nous dirons, à l'origine était prévu pour être des logements libres et qui sont en OFS. Donc, voilà les ratios, de quoi on parle. Et donc, en termes de gentrification, 80 logements privés sur un ensemble de plusieurs milliers, parlons de chiffres réels.

Et pour vous donner un élément de contexte parce que ce débat de l'OFS est arrivé après toute la période de concertation. Je crois que les échanges informels qu'on a pu avoir avec les habitants tendent à prouver qu'ils sont favorables au développement d'une offre. Après, dans le 18^e, il y a eu des échanges avec un certain nombre d'acteurs associatifs très constitués sur le secteur d'aménagement Gare des Mines-Fillettes. Et, par exemple, des acteurs associatifs constitués du secteur Gare des Mines-Fillettes se sont fermement opposés à du 100 % OFS. Ils sont plutôt sur des positionnements où il faut une part minoritaire, mais existante de logements libres. Donc, il y a un vrai débat qui se pose, qu'on ne va pas résoudre aujourd'hui. Mais je tiens à dire en tout cas, qu'y compris vis-à-vis de la population et d'associations tout à fait dans la défense du logement social et de la mixité, de conceptions, je pense, qui nous rassemblent avec le groupe des Écologistes et Jérôme GLEIZES, ce débat n'a rien d'évident avec l'ensemble des acteurs. On ne va pas le trancher aujourd'hui.

Sur l'aspect de la piste d'athlétisme, il y a un travail à faire dans le cadre, après, de l'aménagement du parc sportif et de l'aménagement des espaces sportifs. Ce parc sportif paysager de 3 ha, il n'est pas complètement abouti ; ça sera un grand projet d'aménagement et un des plus grands projets d'aménagement d'ailleurs d'équipement paysager et sportif de Paris. Quels choix on aura à opérer ? Là aussi, il y a débat et il y a un débat qui sera nourri par une concertation à venir, l'objectif étant toujours de reconstruire cette piste d'athlétisme. Après, au sein d'un certain nombre d'acteurs, il y a des avis parfois divergents et qu'il va falloir pousser. Mais en tout cas, rien n'est effectivement écarté en l'état. Je ne vais pas vous donner... ce n'est pas écrit dans le marbre parce que ça amène à un certain nombre d'impacts négatifs sur d'autres possibilités tout aussi intéressantes et la concertation n'a pas encore eu lieu.

Pour ce qui est des locaux associatifs, là, je crois qu'il suffit de relire la délibération, on est dans des volumes de mètres carrés très importants (7 000 m² d'activité, sport privé, locaux associatifs et/ou commerce). Donc, il y a quand même des espaces très importants. Donc, il y a des marges, et y compris financières, il y a des arbitrages de plusieurs dizaines de millions d'euros qui ont été pris, de plusieurs millions d'euros pour l'OFS. Il y a tout à fait les marges pour décrire très précisément la nature des locaux associatifs qu'on pourra faire après. Et je dirais qu'à l'échelle d'un projet d'une telle ampleur, ce n'est pas à ce stade-là qu'on détermine lequel a encore 50 ou 100 m² de plus ou de moins pour les associations. Et je suis certain, au vu des investissements pour la Ville avec les bailleurs, qu'il y a des démarches sur ce type de secteur que c'est dans la construction du projet. Les premiers relogements auront lieu dès l'année 2020, mais qu'on pourra élever des constructions puisqu'il y a le temps pour reconstruire du logement, reloger les habitants et que les chantiers ne soient pas trop impactant, ça va quand même durer sept à huit ans, et c'est normal, pour maintenir la condition de vie des habitants de ce secteur. Donc, il y aura tout le temps de la concertation et de faire évoluer les choses dans ce domaine. Et on est vraiment dans le secteur à la marge. Et l'expérience prouve qu'on a toujours pu répondre, si on investit autant de moyens, il y a une telle mobilisation, qu'il y aura une réponse, j'en suis sûr, complète à ce type de revendication.

Mme CALANDRA

Bien. Mme SIMONNET, je voulais vous dire que je suis d'accord avec vous. Ça a été très long, ça, je suis bien d'accord. Et je fais partie des gens qui ont participé à de très nombreuses réunions, même si je n'ai pas eu le bonheur d'être remerciée par M. BAUDRIER. Mais alors moi, du coup, comme maire du 20^e arrondissement, présidente de RIVP, habitante du 20^e, je voudrais remercier tous les services de la Ville, de la DU, de la DVD, de la DEVE, des espaces verts, de la DPE parce qu'on a retravaillé les questions de sortie de poubelles et de gestion de la propreté dans cette cité de Python-Duvernois à de nombreuses reprises. Je voulais remercier de nombreux élus, y compris dans la précédente mandature puisque les réunions ont commencé il y a longtemps. Je me souviens, quand j'ai été élue maire en 2008, j'avais été effarée de constater que mon prédécesseur n'avait pas demandé, enfin, que la... alors, on sait qu'à l'époque, le pouvoir des maires d'arrondissements n'était pas tout à fait ce qu'il est aujourd'hui. Et je dirais même, ce qu'il est aujourd'hui me paraît encore insuffisant. Mais enfin, le quartier n'était pas en renouvellement urbain, il était hors radar. Il avait été, si j'ose dire, oublié.

Au demeurant, il y a eu beaucoup d'intervenants. Je me souviens que dans la précédente mandature sur le sport, c'est Thierry BLANDIN qui avait travaillé. On avait travaillé avec Jean-Jacques BICEP sur les questions de voirie, déplacement, même s'il nous a quittés assez vite pour devenir député européen. On avait travaillé avec beaucoup d'habitants, d'associations, de services. J'ai trouvé ça, moi aussi, personnellement très long et pas assez rapide, on est bien d'accord. Alors, j'oublie beaucoup de gens, je ne peux pas les citer tous, mais soyez tous collectivement remerciés. Ça a été

un travail de tous les élus autour de cette table pratiquement, surtout des conseils de quartier, des habitants, des associations.

Sur la question des rez-de-chaussée commerciaux, nous veillerons. Il faut absolument puisque c'est une question de vie du quartier, que les rez-de-chaussée soient consacrés à des commerces de proximité et à de l'artisanat, des commerces de bouche et des bistrots parce qu'il faut absolument que ce soit ouvert le soir et que ce soit vivant. Et donc, qu'il y ait de la lumière et c'est le grand défaut de ces cités, en plus exilées un peu au-delà des Boulevards des Maréchaux, c'est que le soir, en rez-de-chaussée, il ne se passe pas grand-chose. C'est pour ça aussi qu'il faut de l'activité économique parce que le problème des commerces de proximité, c'est qu'ils ont du mal à vivre avec la seule demande, la seule chalandise des habitants le soir, surtout qu'ils ferment pour la plupart vers 20 h. Donc, il leur faut de la chalandise durant la journée. Donc, il faut qu'on trouve des équilibres entre des gens qui vont et viennent dans la journée, des gens qui vont et viennent le soir ou le matin. Et il faut, pour cela, retravailler aussi toutes les questions de circulation dans le quartier et il faut bien remarquer qu'à l'époque, quand cette résidence et les alentours ont été construits, tout a été fait pour oublier littéralement les déplacements quotidiens des habitants et les déplacements piétons en particulier, mais également cyclistes. Et même, je dirais que les déplacements à moteur sont totalement aberrants, donc, notamment les équipements sportifs, souvent, s'intercalent entre les bâtiments et la voirie principale. Donc, il faut tout repenser, et c'est ce qui a été entrepris, entre autres. Et évidemment, densifier l'offre d'équipements sportifs. Et la mixité sociale, la question, elle a été fortement demandée par les habitants, mais je rappelle que c'est une question aussi qui impacte les écoles et les collèges. Il faut qu'il y ait bien sûr des classes populaires, comme vous dites, mais aussi des classes moyennes. Et alors, je rappelle qu'à Paris, la définition « classe populaire », « classe moyenne », n'est pas tout à fait la même qu'en banlieue ou en province, compte tenu du prix du mètre carré. C'est pourquoi, le fait d'avoir différents types de logement ou d'habitat est vraiment extrêmement intéressant parce que ça diversifie la population.

Voilà, je vous consulte sur cette délibération. Oui, rapidement.

M. BAUDRIER

J'ai oublié de remercier quelqu'un. C'est la première à s'être mobilisée habitant, je crois que c'est Yvette BONNAMOUR, je me permets de la remercier, et de remercier en tant qu'élu la première visite que nous avons eue pour imaginer ce projet pour démolir et reconstruire, c'était sous le mandat 2001-2008 avec Fabienne GIBOUEAUX et Pierre-Alain TREVELO, le dirigeant de l'atelier TVK qui est la première personne à avoir cette idée de recomposer le quartier. L'histoire a fait qu'après, c'est son cabinet qui est chargé d'aménager la Porte de Montreuil. Donc, un fil 15 ans après qui a été tissé.

Mme CALANDRA

Oui, Renaud MARTIN, rapidement.

M. MARTIN

Non, c'était juste pour dire que le groupe DPE, évidemment, se réjouit vraiment de cette délibération. C'est un acte concret, je pense, attendu sur un secteur avec de grandes difficultés sociales, et donc, pour lequel nous allons pouvoir mieux travailler la mixité sociale et l'activité. C'est aussi un secteur qui est en proie, évidemment, à des difficultés environnementales importantes, ça a été dit, le bruit, la pollution de l'air. Et là aussi, ça permettra d'améliorer les choses. Bref, avec un parc paysager sportif de plus de 3 ha, ça a été dit, nous avons là vraiment le lancement de ce qui était attendu depuis plus de 15 ans sur ce secteur. Et nous pouvons tous collectivement nous en réjouir. Et évidemment, dans la réalisation des choses, il y aura encore de la concertation avec les habitants pour régler les différents détails, mais il était extrêmement important que dans cette mandature puisse être lancée cette rénovation de la cité Python-Duvernois.

Mme CALANDRA

Donc, je vous consulte.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2019 DU 249 : Signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) parisien (18^e, 19^e et 20^e). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

M. BAUDRIER

Cette délibération est celle qui acte la signature avec l'État et tout l'ensemble des acteurs du programme, du nouveau programme national de renouvellement urbain à l'échelle de Paris. Trois arrondissements sont concernés : 18^e, 19^e et 20^e.

Rappelons que le premier ANRU a été lancé en 2003, et donc, le deuxième en 2014, à l'échelle... voilà, ce sont des wagons à prendre une fois tous les 10 à 15 ans. Donc, nous l'avons pris et ça profite à cinq quartiers, dont un quartier du 20^e et je rappellerai que c'est notre quartier, le quartier Python-Duvernois, qui a été l'élément déclencheur de cette convention et qui a permis d'obtenir des financements sur quatre autres quartiers du 18^e et 19^e et du 13^e arrondissement, ce qui était très important.

Alors, en termes d'impact, on voit que toute la couronne, tous les quartiers de la couronne de Paris qui n'étaient pas encore concernés par des aménagements urbains sont traités dans le cadre de cette convention NPNRU puisqu'on a tout le secteur de la Porte de la Chapelle dans le 18^e et le secteur de Bédier-Oudiné près de la Porte de Vitry dans le 13^e. Donc, nous avons fini tout ce travail engagé, maintenant, de longue date. Et il y a aussi deux quartiers : la Goutte d'Or et les Orgues de Flandre, plus à l'intérieur de Paris, mais qui concentrent des difficultés de vie et urbaines très conséquentes.

Sans être plus long, quelques chiffres néanmoins : l'investissement global généré par ce processus de convention, donc, il y a eu une très forte mobilisation de notre équipe municipale parisienne. Et j'avoue, comme c'est ma délégation, ça a été une bataille puisque beaucoup nous disaient au début que de toute façon, on n'aurait rien, Paris est trop riche et n'a pas besoin de ces investissements. On m'a beaucoup dit ça fin 2014. Je constate qu'aujourd'hui, il a 495 millions d'euros d'investissement qui sont générés et cinq projets d'aménagement majeurs à l'échelle de Paris. Je pense que la mobilisation de l'ensemble des équipes et aussi des services de la Ville, en particulier la direction de l'urbanisme qui a été très moteur sur l'ensemble de ces sujets et la direction de la politique de la Ville a été essentielle. Et c'est un beau succès. L'ANRU s'est engagée à hauteur de 56 millions d'euros et nous avons même obtenu, grâce à une visite nocturne de M. DIDIER sur la Porte de Bagnolet, il nous a dit : « Ah, ce n'est pas comme Neuilly-sur-Seine ici. », pour l'anecdote. Nous avons obtenu un concours de la Région, 7 millions d'euros seulement, mais néanmoins, au moins, tous les acteurs sont rassemblés autour de ces projets de renouvellement urbain parisien.

M. GLEIZES

Oui. Merci, Madame la Maire. Le groupe Écologiste votera bien sûr cette délibération. Mais je profite de cette délibération, un peu, pour continuer le débat que nous avons eu précédemment avec la délibération précédente, en m'appuyant sur un rapport de la Chambre régionale des comptes sur la ZAC de Batignolles et notamment qui dénonçait le bas prix qui était vendu aux promoteurs immobiliers.

Par rapport au débat qu'on a eu sur la question : est-ce qu'on va en loyer libre ou est-ce qu'on va à l'OFS ? Je n'arrive pas à comprendre comment des personnes peuvent s'opposer à une procédure d'OFS puisque la procédure d'OFS est en fait une procédure qui bloque la spéculation immobilière. Le mécanisme est très ancien, notamment dans une ville comme Chicago, et a permis de limiter la croissance du prix du mètre carré grâce à ces processus qui dissocient – je ne vais pas aller dans le détail du dispositif – le foncier du bâti. Grâce à ces mécanismes sur des baux réels solidaires qui ont une durée de 99 ans, on a des mécanismes qui empêchent de vendre au-delà de certains prix. Or, à partir du moment où on fait du loyer libre, nous savons que ça sera vendu au minimum à 10 000 euros le mètre carré. Et concrètement, ça veut dire quoi ? Les 80 logements qui sont prévus en loyer libre, ça veut dire qu'on va voir des îlots qui vont être vendus, des opérations immobilières comme vous avez sur les ZAC actuelles du 18^e arrondissement, qui vont être vendues à des prix très élevés. Et c'est ça la réalité de ce que ça signifie concrètement.

Et c'est pour ça que je ne comprends pas que des gens puissent s'y opposer. À mon avis c'est parce qu'ils n'ont pas compris. Et d'ailleurs, c'est tellement une idée pertinente – dommage que le conseil du MODEM n'est pas là – que dans un rapport parlementaire récent porté par un député du MODEM, ils reprennent ce dispositif parce qu'à ce stade aujourd'hui, c'est le seul dispositif qui permet d'empêcher la spéculation immobilière. Et donc, c'est quelque chose qui va au-delà d'un clivage gauche-droite, c'est quelque chose qui permet, qui a montré son utilité ailleurs à l'étranger et qui permettrait donc,

notamment sur ce qui nous concerne ici, le quartier Python-Duvernois, de bloquer les mécanismes de hausse des prix.

Donc voilà, ça n'a pas été une question qui est purement théorique. Alors, c'est vrai que ça a l'air un peu technique, c'est peut-être un peu compliqué à expliquer, mais en tout cas, ça marche. Et c'est pour ça que nous ne comprenons pas pourquoi donc on n'élargit pas ce mécanisme à 100 % parce qu'il n'y a aucun souci de rentabilité de l'opération par rapport à l'OFS puisque c'est ça, la question. Nous savons qu'en vendant à 2 000 euros/m², ça laisse de la marge jusqu'à 5 000 euros/m², surtout qu'on a une durée d'amortissement d'un siècle.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Donc, s'il n'y a pas d'autre... M. BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Pour répondre à M. GLEIZES, dans le 20^e, aucun acteur ne s'est opposé au 100 % de l'OFS puisque le débat, de fait, n'a pas eu lieu. Je dis juste pour information que le débat avait eu lieu dans le 18^e et ce qui n'est pas forcément mon point de vue ni celui de l'exécutif, en tout cas, définitif. En tout cas, à ce stade, il y a débat. Après, il y a des acteurs associatifs pour qui il y a débat. C'est tout ce que je voulais préciser.

Mme SIMONNET

En fait, le problème, c'est : comment est-ce qu'on organise le débat ? Et y compris, comment on organise le débat avec les citoyens et les citoyennes ? Je n'ai pas le même enthousiasme sur la question de l'OFS parce que je resterai toujours très intéressée par le fait qu'on développe la municipalisation des sols par le biais du logement social. Néanmoins, je serai toujours favorable, d'abord du logement social puis du logement public, puis de l'OFS et, en dernier recours, essayer de limiter la création de logements privés par la Ville parce que de fait, quand on voit le rapport de la spéculation sur Paris, la dernière fausse bonne idée, c'est d'avoir recours à du développement de logements spéculatifs.

Par contre, ce que je voudrais préciser à M. Jérôme GLEIZES, c'est que la lutte contre la spéculation à Paris, en dehors évidemment du cadre de l'encadrement des loyers qui devrait permettre d'être un encadrement à la baisse, si la Ville avait le moyen de fixer le loyer de référence, au-delà de la question de l'encadrement du foncier qui devrait relever d'une loi nationale, vous luttez plus, on lutte plus contre la spéculation immobilière en développement du logement public qu'en développement de l'OFS. Enfin, je veux dire, c'est quand même plus efficace. Mais néanmoins, oui, je suis d'accord avec vous, mieux vaut faire de l'accession sociale à propriété par le biais de l'OFS que de faire de l'accession à la propriété par le biais d'un projet immobilier privé. Ça, c'est une évidence. Et je ne comprends pas qu'une mairie qui se dit progressiste ne l'ait pas mis en place depuis le début de la mandature et soit aussi frileuse dans la façon de présenter aux habitants, au point que les habitants pensent qu'il est plus intéressant de faire du privé, 100 % privé, que de faire du privé par le biais de l'OFS parce qu'il est évident que c'est bien plus intéressant de le faire par l'OFS, la propriété privée, que de le faire par le privé tout court. C'est-à-dire que c'est une autre conception où en déconnectant le foncier du bâti et avec des clauses anti-spéculatives, on peut concrètement garantir l'accès à la propriété, tout en empêchant la spéculation. Mais après, c'est la vraie question, le vrai noeud, c'est que pendant des décennies et voire des siècles, voire plus d'un siècle, on nous a fait croire que le summum du parcours résidentiel était d'accéder à la propriété privée. Non, ce n'est pas le summum de l'émancipation d'une vie que d'accéder à la propriété privée. Le bonheur n'est pas réductible au fait de devenir propriétaire. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Mais Mme SIMONNET, je crois qu'il faut laisser les gens choisir. Il y a des gens qui souhaitent être propriétaires, ne serait-ce que pour transmettre un patrimoine à leurs enfants. Après tout, on peut entrevoir l'idée que ce ne soit pas si scandaleux que cela. Non, mais je parlais du principe en général de la propriété privée. La propriété privée, elle est inscrite dans la Constitution française. Ça fait partie aussi des droits de nos concitoyens. Certains n'y sont pas attachés, d'autres beaucoup plus et beaucoup veulent se rassurer quant à leurs enfants. Mais ça ne veut pas dire que c'est mon

obsession personnelle, mais en tout cas, voilà, il faut entendre les différents choix de nos concitoyens, et c'est le principe d'une démocratie.

En revanche, là où je suis d'accord avec vous, c'est que le débat n'a pas eu lieu avec les Parisiennes et les Parisiens des choix fondamentaux à faire dans la ville pour les 20 ou 30 prochaines années, à savoir sur la densification, les proportions entre espaces verts et bâti, la désimperméabilisation : combien ? Quand ? Comment, en sachant qu'on a des réseaux partout ? Est-ce qu'on fait des choix plus radicaux ? Il y a actuellement des demandes extrêmement contradictoires de nos concitoyens parce qu'ils veulent du logement, du logement moins cher, on les comprend, ils veulent rester en ville, ils veulent pouvoir avoir des enfants. Mais en même temps, ils ne veulent pas de densification, ils veulent des espaces verts... ça devient très compliqué. Donc, je suis d'accord avec vous, il y a des choix. Moi, je fais partie des gens qui pensent que l'objectif le plus fondamental du point de vue écologique, c'est de préserver, d'arrêter l'urbanisme en racket, les résidences privées, les résidences en banlieue, en grande banlieue et le mitage des terres agricoles et de la forêt, pour moi, ça me paraît l'objectif premier. Ce qui signifie que ça a des impacts sur la ville, sur la ville dense. Après, je peux concevoir aussi, et moi la première, je n'ai pas envie de vivre dans une ville non plus trop dense, notamment parce qu'il y a un problème aussi de proportion entre les logements et les services publics, et voilà. Donc, tout ça, c'est un débat important. Il va falloir que nos concitoyens choisissent et assument aussi un certain nombre de choix parce qu'on ne peut pas tout avoir et voilà. On ne peut pas demander, par exemple, aux agriculteurs de cesser d'épandre du glyphosate ou des pesticides à proximité des habitations en poussant les habitations toujours plus loin dans les terres agricoles. Ça devient très compliqué. Donc, il va falloir se poser des questions sérieuses, en responsabilité, de la façon dont on fait les villes. Et qu'est-ce qu'on préserve en premier ? À un moment donné aussi, contre l'étalement urbain, il n'y a que le fait de monter dans les hauteurs. Ou alors, si on ne veut pas monter dans les hauteurs, moi, je ne crois pas qu'une tour, par exemple, soit par nature énergivore. Ça dépend comment elle est pensée, me semble-t-il, mais je ne suis pas une spécialiste ou une experte des techniques de construction écologique. Mais je pense qu'il peut y avoir des techniques de hauteur qui soient écologiques. Il me semble que la démonstration commence à être faite, même si on est un peu au début de ces choses-là. Ces débats-là, effectivement, il faut les avoir et ils n'ont pas vraiment eu lieu. Et il faut les avoir, pas seulement dans Paris intramuros, mais au niveau de toute la métropole.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2019 DU 252 : Opération d'aménagement Porte de Montreuil (20^e). Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU - Traité de concession d'aménagement - Cession à l'aménageur après déclassement des lots. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

M. BAUDRIER

Sur la Porte de Montreuil, nous n'aurons pas des débats sur le fait puisqu'il n'y a pas de programme de logements au vu de la localisation de secteur. Mais une fois encore, c'est une délibération qui lance l'opération d'aménagement. D'une part, on peut remercier aussi tous les services, tous les élus et plusieurs générations qui ont travaillé sur ce sujet. Avec Fabienne GIBOUEAUX, on a été sur ce dossier dès 2001 et tous les habitants qui se sont engagés, il y en a dans la salle.

Juste pour résumer quand même les choses, on arrive enfin. Parce que ça a pris du temps parce que du fait des contraintes majeures de ce site, les difficultés d'aménagement sur cette dalle au-dessus du périph qui est beaucoup plus complexe que sur le site de la Porte des Lilas. Donc, il y a vraiment un travail itératif qui a été très long, plus de nombreuses études urbaines. On arrive enfin à un projet d'aménagement qui prend une fois de plus le développement des équipements sportifs de la ceinture verte comme priorité, la réalisation de rues végétalisées, augmentées dans tout ce secteur des rues Déjerine, etc., l'aménagement du square Déjerine qui sera d'ailleurs quelque chose, où on a déjà beaucoup débattu dans cette enceinte, qui sera une des priorités réalisées en premier. La couverture de la Porte de Montreuil avec la création de 3 000 m² d'espaces végétalisés en pleine terre. Et s'il n'y en a pas plus, c'est du fait de la présence de multiples réseaux sous l'espace public qui fait qu'on ne peut pas en faire plus. Donc en fait, c'est le maximum atteignable physiquement puisqu'il y a plus de contraintes. Je vous présenterai, si vous le souhaitez, une carte des réseaux qu'il y a sous la Porte de Montreuil et, en particulier, au nord-ouest, c'est une partie vraiment complexe.

En termes d'investissement public pour la Ville, c'est un investissement très important puisque c'est 50 millions d'euros d'investissements en fluide de la Ville, sans compter des investissements complémentaires qui seront à réaliser pour encore améliorer l'insertion des puciers. Il y a eu un travail

très approfondi qui a été fait avec eux. Et je crois qu'ils vont pouvoir tous être relocalisés dans de très bonnes conditions, avec une amélioration même du contexte du marché aux puces et qui est donc au cœur de ce site actuellement et qui sera au cœur du projet d'aménagement avec un investissement public majeur, ce qui n'était pas évident. Donc, il y a eu des arbitrages très conséquents qui ont été pris dans la dernière période.

Et je terminerai en remerciant Hélène VICQ de tout le travail qu'elle a apporté sur ce projet tout au long de son processus puisqu'elle a été une des actrices très fortes qui a permis de déclencher cette opération.

M. GLEIZES

Merci, Madame la Maire. Le groupe Écologiste va aussi s'abstenir sur cette délibération. Alors, elle est quand même un peu différente de la délibération sur Python-Duvernois pour au moins deux éléments. Alors déjà, une question technique ; peut-être que la direction générale des services peut m'apporter une réponse à cette question sur les annexes. L'étude d'impact qui est mise en ligne ne fait que 6 pages. Donc, j'étais un peu surpris qu'une étude d'impact soit aussi réduite. Alors peut-être que dans les documents que l'on peut accéder directement auprès des services, en tout cas, je me suis rendu compte de ça tout à l'heure, et ça m'a surpris qu'une étude d'impact soit aussi courte, d'autant que lors du vote en juin ou juillet, je ne sais plus quand, l'étude environnementale était très intéressante. Et notamment, c'est ça que je voudrais rappeler, notamment à M. BAUDRIER, l'étude environnementale avait montré que nous avions 12 espèces d'oiseaux protégés et deux espèces de chauve-souris protégées et que nous étions intervenus là-dessus en disant que sur la question de l'aménagement, et puis il y avait aussi beaucoup d'arbres présents sur ces parcelles-là, que dans les projets d'aménagement, on tienne compte déjà de cette présence et nous ne fassions pas comme si nous avions une carte vierge où on fait des dessins et, après, on détruit les arbres qui sont inutiles, on replante plus tard, et qu'on ait une autre manière de construire ; c'est-à-dire qu'on part de l'existant plutôt que de partir d'un terrain vierge qui n'est pas vierge. Donc voilà, ça, c'était le premier élément. L'autre élément sur lequel nous sommes en opposition, c'est bien sûr la partie de *Reinventing the City*. Ce n'est qu'un élément de toute la délibération. Ça ne concerne pas tout cela puisque c'est la SEMAPA. Techniquement, c'est la SEMAPA qui va récupérer les parcelles. Donc, ce sont les cessions. Nous ne sommes pas d'accord avec le projet qui a été choisi, le projet de Nexity qui a été choisi, notamment, alors là, c'est encore pire que sur Python-Duvernois puisque les cessions se font à 1 500 euros/m². Il y a le problème de l'immeuble-pont qui a été valorisé à 0 charge foncière. Donc, ça veut dire que ça va être tout bénéf pour Nexity. Donc, voilà, ça pose d'énormes problèmes par rapport à ça. Il n'est pas impossible non plus qu'il y ait des recours juridiques contre cette attribution de *Reinventing the City*.

À ce stade, nous allons nous abstenir ; peut-être même, nous irons beaucoup plus loin en Conseil de Paris, mais nous n'avons pas encore donné notre position sur ce sujet-là.

Mme CALANDRA

Merci. Mme de MASSOL a demandé la parole.

Mme de MASSOL

Mes chers collègues, c'est une étape importante pour la Porte de Montreuil que cette délibération. J'avais cependant deux petites choses à dire. D'abord qu'heureusement qu'on n'attend pas que les grands projets comme cela démarrent pour faire des choses sur les territoires qui sont des territoires où les gens sont en difficulté. Je vous rappelle que sur cet espace, nous avons planté la première forêt de l'association Boomforest, qui propose une plantation d'arbres extrêmement dense pour que la biodiversité retrouve sa place sur les talus du périphérique. Et d'ailleurs, j'ai appris avec un petit peu d'étonnement qu'une plantation du même ordre avait eu lieu Porte des Lilas, sans que la Mairie d'arrondissement ait été avertie. C'est un peu étrange comme façon de faire. Et l'autre élément, c'est que le square Déjerine, M. BAUDRIER, je souhaite vraiment en parler, c'est que ce square est actuellement un boulodrome qui est occupé par une association de boulistes un peu particulière puisqu'elle propose à des personnes déficientes sensorielles, que ce soit des aveugles ou alors des gens qui n'entendent pas, de venir pratiquer le sport et de faire des compétitions. Et donc, dans l'aménagement de ce jardin, il est bien évident que cette association va devoir continuer ses activités. Et nous avons fait de nombreuses réunions avec eux, nous avons des marches exploratoires avec les habitants. Il y a tout un travail aussi qui a été fait avec les habitants de Paris habitat juste en face qui

regardent avec délectation ce futur jardin. Je suis aussi un petit peu étonnée du fait que nous avons eu des réunions à l'Hôtel de Ville où il nous avait été promis que les quelques dizaines de milliers d'euros qui allaient permettre d'ouvrir ce jardin un petit peu en avance n'aient jamais été débloqués. Il suffirait pourtant simplement de créer une ouverture supplémentaire et une petite clôture supplémentaire pour que très facilement, ce boulodrome puisse à la fois accueillir les boulistes, mais aussi le public de ce quartier.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres demandes ? M. GLEIZES, et ensuite, M. MARTIN.

Mme GLEIZES

Oui, je reprends sur l'intervention de Mme de MASSOL. Le projet de la Porte des Lilas n'a rien à voir avec le projet de Porte de Montreuil. Le projet de la Porte des Lilas, tout justement, on a mis un jardin sur le périphérique. Il n'y a presque pas de construction sur la partie périphérique. Là, dans le cas de la Porte de Montreuil, l'immeuble-pont est une construction à une hauteur de 15 ou 20 m, je n'ai plus le chiffre en détail. Donc, ça n'a rien à voir dans les deux projets. Et tout justement, il y a une question même de la possibilité même technique de cet immeuble-pont, c'était peut-être pour ça que Nexity ne s'est pas avancé trop en avant par rapport à ça à cause de la question du poids vis-à-vis du périphérique. Donc, on ne peut pas comparer deux choses qui ne sont pas comparables. C'est tout ce que j'avais à dire sur ce propos.

Mme CALANDRA

Mme de MASSOL vous répond, ensuite, M. MARTIN et Mme SIMONNET.

Mme de MASSOL

Oui, M. GLEIZES, écoutez quand je parle parce qu'à chaque fois, vous interprétez mes paroles. Je vous ai parlé d'un projet qui s'appelle Boomforest sur un talus du périphérique Porte de Montreuil. Nous avons planté grâce au budget participatif toute une forêt très dense qui va pouvoir se développer plus rapidement avec une biodiversité bien plus intéressante que quand on plante quelques arbres par mètre carré. Ce dont je parlais pour la Porte des Lilas, c'est ce week-end, la même association a planté un autre projet Boomforest sur le talus du périphérique. Donc, je n'ai jamais parlé de la couverture du périphérique et du jardin Serge-Gainsbourg. Écoutez ce que je dis.

Mme CALANDRA

M. MARTIN, au demeurant, moi, je trouve que le jardin Serge-Gainsbourg est très pauvre, il est très plein. C'est une espèce de plaine. Il y a peu de biodiversité. Je ne le trouve pas très intéressant de ce point de vue-là. M. MARTIN.

M. MARTIN

Non, je voulais juste à mon tour saluer cette délibération qui est l'acte concret d'un réaménagement tant attendu de la Porte de Montreuil. Tout ça a été évidemment dit. Je veux aussi dire que si le projet retenu est un projet qui fait de la Porte de Montreuil une véritable place dans le grand Paris, c'est aussi parce que la diminution de la circulation automobile a rendu possible de vraiment s'attaquer directement à des voiries qui sont aujourd'hui autoroutières pour les rendre enfin urbaines et civilisées, disons-nous parfois avant. Donc, c'était juste pour saluer ce travail de tous les services, de tous les élus qui y ont contribué et pour, évidemment, faire que cette place soit au cœur du grand Paris.

Mme SIMONNET

Oui, très rapidement. D'abord, une première interrogation, y compris juridique sur ces immeubles Pont parce que normalement, la construction d'un immeuble-pont répond à des règles juridiques bien précises. Et donc moi, je reste toujours très étonnée que ce soit autorisé parce que normalement, un immeuble-pont doit être un ouvrage uniquement public. Or là, on est sur du public-privé. Donc, je suis

plus que dubitative. Je ne vois pas pourquoi les mêmes règles qui ont fait que la Ville a perdu le projet qu'elle voulait faire, fort heureusement, de pont en centres commerciaux sur la Seine qui était une aberration la plus totale, je ne vois pas pourquoi elle serait autorisée puisqu'à mon avis, ça pourra être cassé de la même manière, un immeuble-pont qui recourt au privé. Ça, c'est une chose.

Deuxième chose, il y a aussi une interrogation toujours sur l'évolution, le choix de l'évolution des puces qui interrogent quand même beaucoup parce que si pour certains, on va faire quelque chose de plus propre, de plus convivial, pour d'autres, ça peut s'apparenter à du centre commercial où les gens ne s'y retrouvent plus au niveau de l'âme. Donc, il y a toujours quand même des interrogations fortes à ce niveau-là.

Et ensuite, troisième chose, attention préservons les talus. Les talus doivent être préservés dans leur cadre naturel et leur fonction naturelle et qu'on cesse de chercher à chaque fois à grignoter de l'urbain sur les talus et de la bétonisation sur les talus. C'est extrêmement important de les préserver.

Voilà, à cette étape, ce que j'avais à dire.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2019 DAE 336 : Budget Participatif – Subventions (261.000 euros) et conventions avec deux associations: Fédération Envie (BPP 2017 « Refabriquons à Paris ») ; REFER (BPP 2017 « Tous Récup »). Mme Florence de MASSOL, M. Stéphane VON GASTROW rapporteurs.

M. VON GASTROW

Oui. Merci, Madame la Maire. Alors, au mois de novembre, et vous le savez toutes et tous, le mois de l'économie sociale et solidaire, ce moment privilégié où les projets des acteurs de ce secteur qui donnent une véritable alternative à notre système économique, sont mis en valeur et sont vraiment mis sous les feux de la rampe.

Alors, en 2016, la Fédération d'entreprise d'insertion Envie a décidé d'installer à Paris son siège social et un laboratoire, Envie Labo, qui a pour but de faire une promotion de l'économie circulaire et notamment ce que la Fédération Envie fait déjà de manière historique (les équipements, la réparation et le réemploi), des équipements électroménagers. Et donc, nous avons eu cette grande chance, mais nous y sommes pour beaucoup, et notamment ma collègue Antoinette GUHL et la Mairie, pour que cette Fédération Envie ait eu envie justement de venir dans le 20^e arrondissement.

En mai 2017, la Ville de Paris a donc accordé à ce projet une subvention d'investissement d'un montant de 800 000 euros au titre du budget participatif. Et donc, nous en sommes maintenant à la phase des travaux, ce qui est, dans ce moment qui est souvent un moment où on fait des fois des mauvaises découvertes, a occasionné des surcoûts notamment pour les fondations ; c'est vrai que le sol de Ménilmontant n'est pas tout le temps un sol facile, concernant le réseau informatique et aussi la fabrication de mobiliers qui devront donc meubler ce labo. Donc, cela occasionne effectivement 350 000 euros de dépenses supplémentaires qui font que le projet, désormais, s'élève à 2 millions. Donc, la Fédération Envie qui en a pris une partie à sa charge, qui a aussi eu d'autres financements publics, a sollicité la Ville de Paris pour une subvention d'investissement complémentaire de 250 000 euros qui sera donc pris sur le budget participatif « Refabriquons à Paris » qui a été voté par les habitants en 2017.

Donc, considérant l'importance que revêt cette association et également tout ce qu'elle a déjà pu faire hors du 20^e arrondissement parce qu'elle a vraiment un savoir-faire très important dans l'économie circulaire, je vous invite à approuver cette subvention de 250 000 euros. Et je vous signale qu'effectivement, la Fédération Envie est maintenant à un stade très avancé dans les travaux et nous pouvons espérer une inauguration en début 2020.

Donc, pour toutes ces raisons, je vous invite à approuver cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2019 DLH 184 : Réalisation groupe "HAXO-GAMBETTA" 64 rue Haxo ; 211 et 221 avenue Gambetta ; 8 a 20 rue des Tourelles (20^e) d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat OPH. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

Mme de MASSOL

Alors, mes chers collègues, à propos de la délibération 184, Mme STEPHAN, ça concerne la réhabilitation de l'énorme groupe d'immeubles qui se trouve en haut de l'avenue Gambetta. Vous voyez ce dont je parle ? La 184, elle a été enlevée. Ah, voilà. J'avais des questions, mais...

Mme CALANDRA

Non, elle est là.

Mme de MASSOL

Non, mais... voilà, toutes les délibérations DLH ont été classées d'une façon assez étrange. Donc, cette délibération porte sur la réhabilitation des espaces extérieurs, etc. Il s'agit d'une opération d'amélioration de la qualité de service. Ça concerne 363 logements et, pour avoir discuté de nombreuses fois avec les habitants, une de leurs grandes inquiétudes, c'est que vous savez qu'un parking, un concessionnaire est installé dans le sous-sol et qu'une partie de ce parking a été confié à la société SIXT, que cette société SIXT utilise les places de stationnement en extérieur, alors même qu'elle loue une partie du parking souterrain et que cette société y met en plus des camionnettes qui sont surdimensionnées par rapport aux places de parking extérieures, et que ces camionnettes, du coup, abîment à la fois les espaces verts, les bordures et même parfois les bâtiments et les barrières. Une des grandes interrogations des habitants, c'est : est-ce que Paris habitat va enfin dénoncer et ne pas resigner de convention pour l'utilisation de ce parking ? Comment est-ce que ça va se passer ? Si on fait une magnifique réhabilitation plan climat, et nous l'avons votée il n'y a pas très longtemps et je pense qu'elle sera extrêmement efficace, si nous avons cette opération d'amélioration de la qualité de service qui porte quand même sur 8 millions d'euros, je crois, quelque chose comme ça, et que tout cela est contredit parce qu'on va continuer, Paris habitat va continuer à louer les parkings souterrains, je suis assez inquiète sur la façon dont les habitants vont percevoir notre intervention. Donc, je voulais être sûre que ce concessionnaire qui se comporte de façon totalement indélicate ne soit pas renouvelé. Est-ce que vous avez eu des assurances là-dessus de Paris habitat ?

Mme STEPHAN

Non, je dois vous dire que je n'ai plus aucun contact avec Paris Habitat depuis quelques mois.

Mme CALANDRA

Donc, conclusion, ça veut dire qu'il faut que j'organise une réunion avec Paris Habitat et les habitants parce qu'effectivement, j'ai été contactée également sur ce sujet avec beaucoup d'insistance par une association de locataires et qui se plaignent beaucoup de SIXT. Mais d'une façon générale, cette citée, si elle doit être réhabilitée, ne peut l'être que si on refait totalement le fronton, enfin, l'entrée dans la résidence parce qu'il est très peu amène, on va dire, enfin, il est totalement routier. Oui, on ne sait pas distinguer le domaine privé du domaine public. Et il y a une problématique d'entrée du parking qui est un lieu hostile et anxiogène.

Oui, Mme HAZAN a demandé la parole. Mme HAZAN.

Mme HAZAN

Merci. Oui, le problème de SIXT est devenu vraiment insoutenable. Non seulement, ils utilisent tout le parking, c'est-à-dire que les gens ne peuvent pas du tout se garer, les gens qui viennent nous visiter, il n'y a plus de place, et en plus, ils prennent une partie de l'avenue Gambetta tout au début du 239, on va dire, jusqu'au 211. Ils sont en double et en triple file sur la voie publique. C'est-à-dire que plus personne ne peut passer, c'est devenu épouvantable. Donc, il faut vraiment insister, Mme STEPHAN, s'il vous plaît, pour avoir des renseignements au niveau de Paris habitat. Ce n'est plus gérable. Tout le monde se plaint, c'est devenu épouvantable. Merci.

Mme CALANDRA

Très bien, je vous remercie.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

Mme CALANDRA

Je prends devant vous l'engagement d'organiser une réunion avec les habitants et Paris habitat pour qu'on règle cette question dans le cadre de la réhabilitation puisque ça ne peut pas continuer comme ça.

2019 DLH 224 : Réalisation 31, rue des Amandiers (20^e) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par Immobilière 3F. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.

2019 DLH 369 : Réalisation 337, rue des Pyrénées (20^e) d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux par SEQUENS. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.

2019 DLH 389 : Réalisation d'une opération de rénovation 1bis, rue St Fargeau (20^e) de 17 logements sociaux par LOGIREP. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.

Mme de MASSOL

Oui, mes chers collègues, ce sont trois délibérations qui concernent des réhabilitations Plan climat sur lesquels un certain nombre de questions se posent. Alors, concernant la DLH 224, il s'agit donc de la réalisation d'un programme de rénovation 21 logements au 31, rue des Amandiers. Ce qui est assez étonnant, c'est que dans la liste des travaux qui sont prescrits, je précise que c'est un immeuble qui date des années 30, mais dans la liste des travaux qui sont prescrits, il n'y a pas de changement de fenêtres. Or, ces fenêtres sont des fenêtres qui ont été posées en 2000, donc, qui vont avoir une vingtaine d'années. Et peut-être que ce manque de changement de fenêtres explique les mauvaises performances de cette réhabilitation puisqu'après travaux, on arrive quand même à une consommation de kWh/m²/an de 255 kWh. Ce qui est loin des performances habituelles demandées dans le cadre d'une rénovation Plan climat. Donc, pour cette raison, pas de changement de fenêtres, alors qu'elles datent de 2000, pas de bonne performance énergétique, je vous demande de voter contre.

Ensuite, il s'agit maintenant de la DLH 369. Il s'agit là, toujours d'une réalisation d'une rénovation Plan climat à 36 logements au 337, rue des Pyrénées. Le problème est un peu identique puisqu'ici, il s'agit de travaux d'un immeuble qui date de 1984, pour lequel il n'y a pas de question d'architecture, etc., avec des performances qui ne sont pas suffisantes puisque là, on arrive à des chiffres étonnantes : 193 kWh/m²/an après réhabilitation, alors même que dans l'immeuble, l'eau chaude et le chauffage sont électriques. Et je vous rappelle, nous en avons déjà discuté lors de ces conseils d'arrondissement, du problème de la précarité énergétique. Et même si le gouvernement a mis en place un chèque énergie qui permet à 5,8 millions de ménages d'avoir des aides pour payer leurs factures d'énergie, je ne pense pas qu'on puisse compter là-dessus pour résoudre les problèmes de cette précarité énergétique. Donc, pour cette délibération aussi et pour ces raisons, ce manque d'ambition et le fait que le chauffage et l'eau chaude sont toujours électriques, je vous demande aussi de voter contre.

Et puis enfin, il s'agit de la délibération 389, la voici. Là, ce sont 17 logements au 1, bis rue Saint-Fargeau, avec des listes de travaux qui sont quand même assez étonnantes. Par exemple, on propose dans tous ces travaux de poser des stores intérieurs. Or, vous savez comme moi que les stores intérieurs, certes, permettent de faire le noir, mais ne protègent absolument pas de la chaleur puisqu'ils sont à l'intérieur du bâtiment et que le soleil, frappant contre le verre des fenêtres, ne va pas assurer de confort d'été en période de canicule. Autre chose, toujours comme la délibération précédente, le chauffage et l'eau chaude sont électriques. Et troisième élément, là non plus, il n'y a pas de changement de fenêtre qui sont prévus avec, du coup, un gain énergétique et donc d'émission de CO₂, extrêmement peu ambitieux puisqu'il est de 31 %. Donc, pour ces raisons, je vous propose aussi de voter contre cette troisième délibération.

Mme CALANDRA

Merci. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Je pense plutôt que de voter contre, on va proposer le retrait de ces trois délibérations parce que je n'ai pas les compétences de la première adjointe. Je suis rapporteur d'une délibération à laquelle je n'ai jamais été associé sur l'élaboration. Et donc, ça pose un vrai problème de démocratie locale, c'est-à-dire que nous avons des documents que nous découvrons au moment du dépôt de l'ordre du jour et auquel on est associé, mais nous n'avons jamais été mis en amont.

Nous avons déjà quand même, dans ce Conseil d'arrondissement, retiré déjà une délibération parce que nous avions été prévenus qu'elle était déjà passée en Conseil d'arrondissement. Donc, je pense que moi, je n'ai aucun problème pour retirer des délibérations auxquelles je n'étais pas associé. Et il y en a d'autres qui posent des problèmes de cette nature-là. Mais je reviendrai tout à l'heure sur l'intervention sur la 2, rue Dénoyez, qui aussi pose des problèmes par rapport à cela.

Mme de MASSOL

Alors, M. GLEIZES, vous savez, vous avez un site qui s'appelle ODS, sur lequel toutes les délibérations sont inscrites. Vous avez à la fois la délibération et vous avez aussi la fiche technique. J'ai regardé ça entre hier et aujourd'hui. Donc, voilà... enfin, ne dites pas que vous n'êtes pas associé puisque moi non plus, pas plus que vous, mais il suffit d'aller regarder sur ODS et on a quand même un certain nombre d'éléments à notre disposition pour pouvoir prendre ce genre de décision.

M. GLEIZES

Alors, Madame la Première adjointe, normalement, une délibération se construit plusieurs mois en amont. Je parle de cette partie-là où je n'ai pas été associé. Après, comme tous les élus, j'ai accès à ODS et, bien sûr, j'ai tous les documents sous les yeux. Il n'y a pas de problème, je peux vous en parler, je n'ai pas de difficulté à en parler. Je dis que sur la construction d'une délibération, je n'ai pas été associé. Ce n'est pas la même chose que d'avoir accès à une information. Et d'ailleurs, à ce titre, on a retiré une délibération de ce Conseil. Vous savez quand même, je ne vais pas dire toutes les prérogatives d'une première adjointe. Vous avez quand même beaucoup plus de pouvoirs qu'un simple délégué sur des questions.

Mme CALANDRA

Non. Alors, M. GLEIZES, je ne peux pas vous laisser dire ça. Vous savez très bien comment ça fonctionne. Florence de MASSOL n'est pas conseillère de Paris. Je n'ai pas plus que vous été associée à ces délibérations. Elles se sont travaillées entre Paris habitat et l'adjoint, Ian BROSSAT, et elles se font à la louche ; c'est Paris habitat ou la RIVP ou d'autres qui déposent des demandes de financement de Plan climat au kilomètre, si j'ose dire. Et croyez-moi qu'on n'est pas associé aux détails puisque moi-même, il me faut reprendre parfois sur des chantiers des demandes comme, par exemple, sur la barre Mortier, pourtant c'est la société que je préside, mais je rappelle que quand on préside une SEM, on préside le conseil d'administration et on n'est pas du tout dans le détail de la gestion, et on n'est pas associé en aucune façon. Ce qui est normal, c'est la loi qui veut ça, la séparation des pouvoirs entre un président de société d'économie mixte et un directeur général se fait comme cela. Et il y a des choix parfois, comme sur la barre Mortier, le travail sur les rez-de-chaussée commerciaux, enfin, les rez-de-chaussée actifs, n'avait pas été fait correctement. J'ai demandé à la RIVP de remettre l'ouvrage sur le métier. Mais il y a un problème : on n'est pas plus associé que vous, même je dirais plutôt moins, probablement. Donc, moi aussi, je découvre des choses.

Donc, j'accède à votre demande. Si vous le souhaitez, on retire ces trois délibérations et on en rediscute avec les adjoints concernés à l'Hôtel de Ville, mais effectivement, il y a un sujet de qualité de la rénovation et d'engagement du bailleur. Donc, on en discutera. De toute façon, elles seront débattues au Conseil de Paris puisque c'est celui qui a le vrai pouvoir.

Les délibérations sont retirées.

2019 DLH 380 : Réalisation 2 rue Dénoyez - rue Ramponeau (20^e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par la RIVP. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.

M. GLEIZES

Oui, je voulais donc profiter de cette délibération pour parler d'une manière plus générale de la question de la rénovation thermique et j'aurais déjà dit que toutes ces délibérations, je n'ai jamais été associé à leur construction en amont et que dans des mairies ou dans d'autres arrondissements, ça fonctionne bien, généralement, on est quand même associé sur au moins les travaux préliminaires. Bien sûr, on n'est pas en situation de décision, mais être délégué à quelque chose, c'est quand même d'avoir un minimum d'informations. Sinon, ça ne sert à rien d'avoir ces délégations.

Alors là, c'est pour illustrer un point très particulier, c'est la question de ce qu'on appelle la troisième ligne de quittance qui pose un problème. Alors, la troisième ligne de quittances, ça a été mis par la loi Brottes qui fait que les bailleurs peuvent récupérer une partie de la rénovation en augmentant le paiement du loyer, en contrepartie d'une réduction de la facture d'électricité. Ce qui pose problème ici, c'est qu'en fait, c'est une prime à ceux qui ont fait de mauvaises constructions. En l'occurrence ici, alors là, c'est beaucoup plus vieux, mais en tout cas, sur des bailleurs qui partent de très haut et qui font d'énormes réductions de gain énergétique, ce qui est assez logique, mais parce qu'ils partent de très haut. Donc ça, c'est gênant parce que ça se traduit mécaniquement parce qu'ils avaient déjà des passoires thermiques qui paient encore plus après. C'est ça qui est problématique. En l'occurrence ici, on va passer de 410 à 171 kWh parce que le bailleur avait choisi de faire du tout électrique, ce qui pose un problème. Et l'autre problème aussi par rapport à ça, c'est qu'en plus, le gain est deux fois plus élevé que ce que nous devons faire normalement par rapport à la trajectoire du Plan climat qui est prévu à 80 kWh. Là, nous sommes encore deux fois plus, à 171. Et d'ailleurs, sur l'immeuble qu'avait cité Mme de MASSOL, on reste aussi à 170. Donc là, le gain, on passe de 374 kWh à 170, donc, celui du 337, rue des Pyrénées où là aussi, les gens vont avoir une troisième ligne de loyer assez importante en ayant toujours un bâtiment où ils vont avoir des factures importantes. Donc, c'est ça qui est problématique parce qu'il n'y a pas obligation de la part des bailleurs de demander cette troisième ligne. Et en plus, se pose le problème souvent qu'il n'y a pas de vérification a posteriori pour savoir si, vraiment, il y a eu ces gains. Par contre, le paiement anticipé, lui, il est sur la facture.

Donc, ça pose beaucoup de problèmes et je voulais en discuter aussi avec le cabinet de Ian BROSSAT de savoir s'il n'y a pas possibilité quand même de revoir notamment à la baisse certaines troisièmes lignes de quittance pour ne pas pénaliser les locataires de ces immeubles-là.

Mme CALANDRA

Alors, M. GLEIZES, le sujet que vous portez aujourd'hui, il est débattu depuis très longtemps dans toutes les associations de locataires et Mme STEPHAN en sait quelque chose. À chaque fois que nous siégeons, par exemple, au conseil d'administration de la RIVP, les représentants des locataires parlent régulièrement de cela. C'est pour ça que dans cette même enceinte et dans d'autres lieux, j'ai déjà dit que le problème, c'est que nous n'avons pas effectivement d'évaluation systématique des économies d'énergie réalisées. Alors, j'imagine que ça peut coûter cher d'avoir un dispositif de calcul ou d'évaluation parce que j'imagine qu'il faut... si, il faut mettre en place un système de relevé des températures, de relevé des performances énergétiques. Et ce système de relevé, ça se met en place par des capteurs électroniques. Et donc, il faut mettre en place un logiciel qui va avec, des lieux où on recueille les indices. Et puis ensuite, il faut travailler à ces relevés, il faut les interpréter. Alors, ce sont des investissements, à mon sens, qui devraient être faits, mais je ne suis pas sûr que ce soit la bonne enceinte, même si le sujet est tout à fait passionnant, pour moi, il est fondamental. Est-ce que c'est la bonne enceinte ? Alors d'abord, il y a une loi, effectivement, selon laquelle – ce n'est pas ici qu'on la vote, donc, on ne peut pas revenir – les bailleurs souhaitent mettre en œuvre cette troisième ligne. Les locataires parfois les contestent. Mais nous n'avons pas d'objectivation chiffrée pour pouvoir débattre de ce sujet. Moi, je n'ai pas d'idée des performances. Et à chaque fois, on me présente... mais comme vous, quand vous siégez dans des jurys d'architecture, on nous présente des nouvelles techniques de construction ou des techniques parfois très anciennes, qui remontent à nos ancêtres et qui sont remises au goût du jour parce que comme, par exemple, la terre crue, la terre cuite, etc., la paille, les briques de pailles – je cherche les mots, enfin, bref – l'isolation avec différents types de matériaux. Et c'est vrai que pour l'instant, enfin, je ne sais pas s'il y a une étude, j'imagine qu'il y a des études en France, mais moi, je n'ai pas d'études centrées sur le 20^e arrondissement, centrées sur les

bailleurs qui interviennent dans le 20^e, sur les différents chantiers. Je n'ai pas d'appréciation de ces performances.

Alors, j'ai rencontré des locataires individuellement dans un certain nombre d'immeubles qui m'ont dit : « Les travaux qui ont été faits ont été efficaces, plus ou moins efficaces, et notre facture a effectivement baissé. » Ça, oui, j'ai rencontré des gens qui me le disaient, et pas sous la contrainte. Donc, j'en déduis quand même que ça fonctionne. Mais je n'ai aucun relevé systématique de ces performances.

Donc, moi, je voterai quand même cette délibération, mais je ne peux pas vous dire, aujourd'hui, c'est une vraie mesure à prendre. J'ai tous les bailleurs de la Ville de Paris, déjà, et c'est une décision à prendre collectivement.

Allez-y, M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Non, je n'ai pas demandé de voter contre ou de retirer la délibération. J'ai pris exemple de cette délibération pour montrer parce que c'est là où l'écart est le plus important par rapport aux objectifs du Plan climat. Par rapport à ce que vous dites, Madame la Maire, ce qu'on demande de comparer, c'est uniquement la facture d'électricité ; c'est-à-dire que par rapport à l'objectif qui est ici, à 171, ça se voit sur la facture d'électricité. Si dans la facture d'électricité, on est encore à 171, ça veut dire qu'on n'a pas le gain en termes de réduction de la dépense énergétique.

Alors après, l'autre élément, là, vous êtes trop ambitieuse, de faire une vérification sur la chaleur moyenne et tout ça, ça, c'est bien sûr au-delà de nos capacités à ce jour, même si au dernier Conseil de Paris, on a quand même progressé en ayant fait un partenariat avec une start-up qui va mesurer le CO₂ émis au niveau de la Ville qui, indirectement, pourra mesurer l'efficacité de cela. Par contre, sur la question de la troisième ligne de quittance, ce n'est pas une obligation. Les bailleurs peuvent d'ailleurs ici, au 11, rue Monte Cristo, le bailleur ne met pas la troisième ligne de quittance. Il n'y a aucune obligation. Et pareil, on peut moduler le montant.

La proposition que je ferai par rapport à ça, c'est que par rapport à ceux où le gain est très important, on ne soit pas au maximum du gain dans la troisième ligne, mais qu'on prenne la moitié, par exemple, de façon à ce qu'il n'y ait pas une troisième ligne trop importante pour les locataires.

Mme de MASSOL

Oui, M. GLEIZES. Je suis tout à fait d'accord avec votre diagnostic. Il serait quand même vraiment contre-productif et vraiment embêtant qu'à la suite de Plan climat et de rénovation Plan climat air, énergie, on se retrouve avec des gens qui soient encore en précarité énergétique. Et je pense qu'il faut absolument adapter la troisième ligne aux revenus des locataires et aux performances qu'on attend de la rénovation. Je pense qu'il faut qu'on lie les deux : la troisième ligne, la loi Molle et la difficulté de se retrouver avec des personnes et des locataires qui sont en précarité énergétique.

Mme CALANDRA

Bien. Voilà un débat assez intéressant pour l'avenir.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

Mme CALANDRA

Je crois que nous sommes arrivés au bout de l'examen des délibérations sur lesquelles il y avait des inscriptions.

2019 DASCO 114 : Caisses des écoles - Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DASCO 143 : Caisse des Écoles (20^e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et subvention 2020 (7.712.808 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DLH 203 : 73 boulevard Davout (20^e) - Indemnisation amiable d'une société en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DLH 367 : Réalisation 57, rue de Ménilmontant (20^e) d'un programme de construction de 3 logements PLS par ELOGIE-SIEMP. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DDCT 162 : Attribution d'une subvention (145.000 euros) à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2020. Mme Marinette BACHE rapporteure.

2019 DDCT 163 : Subventions (80.000 euros) pour le fonctionnement des 4 Accorderies parisiennes situées dans les 14^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10^{ème}, 11^{ème}, 20^{ème}). Mme Virginie DASPET rapporteure.

2019 DDCT 174 : Conventions pluriannuelles d'objectifs avec 99 associations dans les quartiers populaires (1.492.465 euros). Mme Virginie DASPET rapporteure.

2019 DDCT 176 : Avenant n°1 à la convention régionale de développement urbain entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2019 DEVE 175 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé sur le belvédère à l'angle des rues Pali-Kao, Bisson et Cité de Gênes (20^e) - Autorisation de financement des travaux. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2019 DEVE 191 : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2019 DEVE 192 : Subvention (13.500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2019 DASES 342 : Subvention (4.000 euros) à l'association Pôle de Santé des Envierges (20^e). Mme Lamia EL AARAJE rapporteure.

2019 DASES 344 : Subventions (225.000 euros) et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13^e arrondissement de Paris (13^e) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (19^e et 20^e). Mme Lamia EL AARAJE rapporteure.

2019 DJS 149 : Attribution de la dénomination Docteurs Augusta et Jules Déjerine au centre sportif situé 36 rue des Docteurs Augusta et Jules Déjerine (20^e). M. Eancy EPARA EPARA, M. Thierry BLANDIN rapporteurs.

2019 DLH 104 : Réalisation 102 rue de Belleville (20^e) d'un programme de rénovation de 42 logements par la RIVP. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.

2019 DLH 134 : Réalisation 11, rue Monte Cristo (20^e) d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux par Immobilière 3F. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.

2019 DLH 249 : Réalisation sur le groupe « Porte de Montreuil Sud » 2/12 Schubert, 5 rue Paganini, 6 rue Charles et Robert (20^e), d'un programme de rénovation de 456 logements sociaux par Paris Habitat. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.

2019 DLH 342 : Réalisation sur le groupe « Saint Blaise », au 53 rue St Blaise (20^{ème}), d'un programme de rénovation de 107 logements sociaux par Paris Habitat. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.

2019 DLH 372 : Réalisation 19 rue Jouye Rouve (20^e) d'un programme de rénovation de 8 logements sociaux par la RIVP. M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.

2019 DFPE 222 : Accompagner tous les parents tout au long du parcours des enfants - Subventions (10.000 euros) à quatre associations dont une avec convention pour leurs actions dans les 10^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2019 DASCO 118 : Subvention (6.000 euros) avec convention annuelle à l'association "La Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris" (10^e) dans le cadre du dispositif « Tous Mobilisés ». M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2019 DASCO 120 : Collèges publics parisiens – Subventions (395.250 euros) à 8 collèges (Budget participatif des collèges 2018 et 2019 ; BPA 12^{ème} 2018 « Des élèves mobilisés pour embellir le collège Paul Valery »). M. Alexandre LE BARS, Mme Florence de MASSOL rapporteurs.

2019 DAE 83 : Dispositifs "Paris Commerces" - compte-rendu annuel d'activité. M. Weiming SHI rapporteur.

2019 DAE 357 : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (34.809 euros) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités. M. Weiming SHI rapporteur.

2019 DAE 379 : Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200.000 euros) – convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1^{er} novembre 2019 et le 15 mai 2020. M. Weiming SHI rapporteur.

2019 DLH 245 : Réalisation, 8 rue Bretonneau (20^{ème}) d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (5 PLA I - 5 PLUS - 4 PLS) par Paris Habitat (cession de la Fondation Rothschild). Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2019 DLH 252 : Réalisation, 29-39 rue Villers de l'Isle Adam (20^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 69 logements sociaux (69 PLS) et 35 PLI par la RIVP.
Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2019 DLH 271 : Réalisation 17 rue de la Réunion (20^e) d'un programme de création d'un Foyer pour Personnes Handicapées comportant 15 logements PLUS par la RIVP.
Mme Colette STEPHAN, Mme Lamia EL AARAJE, M. Jérôme GLEIZES rapporteurs.

2019 DLH 320 : Réalisation 64 rue des Maraîchers (20^e) d'un programme de création d'une pension de famille de 25 logements PLA-I - Modification des garanties de la Ville (993.579,11 euros) demandée par FREHA.
Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2019 DLH 339 : Réalisation dans les 14^e, 18^e et 20^e arrondissements d'un programme d'acquisition-conventionnement de 22 logements sociaux (6 PLA-I, 9 PLUS et 7 PLS) par AXIMO.
Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2019 DLH 341 : Réalisation groupe « Justice Mortier » 75 à 81 boulevard Mortier et 2 à 12 place de l'Adjudant Vincenot (20^e) d'un programme de rénovation de 181 logements sociaux par Paris Habitat.
Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2019 DLH 373 : Location par bail emphytéotique à PARIS HABITAT de divers groupes immobiliers - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2 155 logements sociaux par PARIS HABITAT.
Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2019 DLH 406 : Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 20^{ème} arrondissement et géré par des bailleurs sociaux.
Mme Colette STEPHAN rapporteure.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

3. Vœux

Mme CALANDRA

Et à présent, nous passons à l'examen des vœux. Alors, Mme HAZAN qui doit partir m'a demandé si je voulais bien qu'on commence par le vœu sur « la Campagne à Paris » parce que c'était suite à un débat, le groupe LR avait accepté courtoisement de retirer son vœu pour nous laisser le temps d'entrer en discussion avec les services techniques de la Ville de Paris en charge du patrimoine, que Mme STEPHAN et moi-même, on ait le temps de discuter un peu aussi avec des habitants, avec les représentants de « la Campagne à Paris », etc. Donc, je vais laisser Mme STEPHAN présenter ce vœu. Donc, je rappelle qu'il a d'abord, dans un premier temps, eu un vœu présenté par le groupe LR, mais qui posait un certain nombre de difficultés et puis qui ne nous avaient pas laissé le temps d'étudier la question sérieusement. Donc, je remercie le groupe LR d'avoir patienté. Et maintenant, vous allez avoir le résultat de ce que vous avez entrepris. Donc, Mme STEPHAN.

V20-2019-418: Vœu présenté par Frédérique Calandra, Maire du 20^e, et Colette Stéphan, adjointe à la Maire du 20^e en charge du Patrimoine, relatif à la demande de concertation portant sur les protections patrimoniales et architecturales du secteur « La Campagne à Paris » situé dans le 20^e arrondissement.

Mme STEPHAN

En effet, il y a une action sur ce quartier depuis plusieurs années, pour ce qui nous concerne depuis près d'un an. Nous avons pris le temps de rencontrer les habitants, ainsi que les services compétents de la Ville, de manière à étudier, à connaître toutes les contraintes que suppose le classement en site patrimonial remarquable.

Il semblerait que les contraintes de ce classement soient assez importantes, notamment pour les habitants qui seraient obligés de demander des autorisations pour changer, par exemple, les boutons de poignée de porte, etc.

Le site est déjà protégé au titre de secteurs de maisons et villas d'une part, et par un PLU qui a été voté en 2006 pour 15 ans et qui va donc jusqu'en 2021.

La conclusion à laquelle nous sommes arrivés, c'est un peu une conclusion temporaire qui consiste à solliciter une vigilance accrue de la part des services de l'urbanisme sur les délivrances d'autorisation de travaux et de permis de construire. Et ce délai permettrait de poursuivre les études et de mettre en place, peut-être, des dispositifs mieux adaptés à la préservation de ce patrimoine.

Mme CALANDRA

Alors donc, ce que je voulais dire, je remercie Mme STEPHAN qui a mené un travail assez long en lien avec les services de la Ville, dont le SISUR, c'est le Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Règlementaire, le service du permis de construire et du paysage de la DU, le Département d'histoire de l'architecture et d'archéologie de la DAC et les représentants de l'Amicale de « la Campagne à Paris ». Alors, je remercie aussi le groupe LR parce que vous aviez accepté de retirer un vœu pour qu'on puisse rédiger un vœu plus ouvert qui ne nous enfermait pas dans la seule solution de la défense patrimoniale qu'est le SPR. Alors, au regard des aspirations des habitants, les habitants, ce qu'ils demandent, ils veulent une protection. Et surtout, ce qu'ils veulent, c'est que les façades soient harmonieuses parce qu'ils ont été choqués, enfin, l'Amicale en tout cas, a été choquée par la réfection récente d'une façade qui, effectivement, ne s'intègre pas très bien, on va dire ça poliment comme ça, dans l'harmonie globale de « la Campagne à Paris ». Le problème, c'est qu'en étudiant avec Mme STEPHAN ce qu'est le SPR, on se rend compte qu'il est quand même extrêmement contraignant pour tout le monde et que ça risque de poser des difficultés chaque fois qu'un habitant veut refaire des travaux chez lui. Donc, ça risque d'être pire, la solution risque d'être pire que le mal.

Alors, idéalement, ce qu'il nous faut, c'est de trouver une protection qui soit à mi-chemin entre le PLU actuel qui limite bien les gabarits et les surfaces bâtissables et le SPR qui protège bien l'évolution paysagère et architecturale dans le temps. Il faut aussi que notre mairie d'arrondissement soit systématiquement consultée dans le cadre des déclarations préalables de travaux qui sont déposés dans le quartier puisque, pour mener des travaux sur les façades extérieures, il n'y a pas besoin de permis de construire. Et c'est ça, la difficulté. C'est que comme il n'y a pas de PC, ça ne passe pas par nous. Donc, ce qu'il faudrait, c'est que toute modification, aussi légère soit-elle, passe par nous. Donc, il faut qu'on ait un accord avec la direction de l'urbanisme, ça doit être faisable. Jusqu'à présent, on n'a pas de regard sur toutes les délivrances de permis. Donc, à travers ce vœu, on veut se doter des moyens pour avoir un regard plus attentif aux évolutions du quartier. C'est pourquoi, on demande à la direction de l'urbanisme une vigilance accrue, une analyse de toutes les autorisations d'urbanisme précédemment délivrées dans ce secteur pour qu'on revienne en arrière sur les ratés et qu'on voit comment on peut éventuellement contraindre des propriétaires pour améliorer ce qu'ils ont raté. Et l'analyse qu'on va mener va nous permettre d'avoir une vision plus précise sur les points qui ont posé problème dans les autorisations qui ont été délivrées et qui ont amené à ces dérapages. Et elle permettra de guider la suite des réflexions sur l'évolution des protections avec les services compétents et les citoyens dans le cadre de la consultation publique demandée. Donc, à terme, on fera une consultation des habitants, on fera voter les habitants de « la Campagne à Paris », mais dans un premier temps, il faut qu'on creuse encore et qu'on travaille avec la direction de l'urbanisme sur la délivrance, soit des permis de construire, soit même des autorisations de travaux. Le tamis n'est pas assez fin. Mais dans le SPR, le tamis est trop fin, et aujourd'hui, il n'est pas assez fin. Il faut qu'on trouve une solution intermédiaire. Et ça, ça peut se faire avec un peu de souplesse et d'intelligence, mais je ne voudrais pas qu'on adopte un règlement qui se retourne contre les habitants eux-mêmes, vous voyez ce que je veux dire.

Alors, je crois qu'on a convaincu l'Amicale « la Campagne à Paris ». Maintenant, il faut qu'on retravaille avec eux et avec la direction de l'urbanisme et puis qu'on fasse une consultation parce que l'Amicale, elle représente pas mal d'habitants, mais ce n'est quand même pas tous les habitants de « la Campagne à Paris ».

Mme STEPHAN

Oui, d'autant qu'il y a, dans le même périmètre, des villas isolées, des adresses, on va dire, qui ne sont pas incluses dans « la Campagne à Paris », mais qui font partie de la protection villas et maisons.

Mme CALANDRA

Donc, est-ce que vous êtes d'accord pour adopter ce vœu ?

Mme HAZAN

Oui, absolument. Je vous remercie beaucoup, Mme STEPHAN, pour le travail qui a été accompli. Merci, Madame la Maire, d'avoir passé ce vœu en premier. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Donc, je vous consulte.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2019-414 : Vœu de soutien pour une subvention de la Ville de Paris à l'association "Couleur Brazil", sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe Place au Peuple.

Mme SIMONNET

Oui, je sais que certains collègues vont dire : une fois de plus, on ne fait pas de vœux sur une association. Pour autant, de toute façon, tant qu'on n'aura pas un rapport annuel sur la ventilation des subventions de manière transparente, enfin, toutes les associations, ce qui n'existe toujours pas, et qu'il n'y aura pas eu de déconcentration dans les arrondissements sur la gestion de la ventilation des subventions aux associations, on sera bien amenés à devoir faire comme on peut pour soutenir des associations.

Moi, je voudrais attirer votre attention sur l'association Couleur Brazil. Je pense que beaucoup la connaissent. C'est une association qui existe depuis 18 ans, qui est installée rue du Borrégo, depuis huit ans dans le 20^e. Elle est incontournable dans le quartier puisqu'elle mène énormément d'activités. Elle a contribué vraiment à créer du lien social, du vivre ensemble. On a vraiment sa participation dans beaucoup d'événements (Village Borrégo, carnavales, vide-greniers, projets de végétalisation), enfin, bien au-delà de l'objet premier d'ailleurs de l'association et de ses activités. Mais malgré un certain nombre de demandes de subvention qu'ils ont pu faire. Ils n'ont jamais eu de subvention réelle conséquente. Et ils ont un loyer qui est très coûteux, 32 000 euros par an pour des locaux qui appartiennent au bailleur social dans laquelle la Ville est majoritaire, Paris habitat. Donc, c'est un vrai souci. Et donc, à travers cette demande de vœu, on souhaite que sa subvention de fonctionnement soit augmentée, sachant que jusqu'à présent, elle n'avait pu avoir en 2018 que 2 000 euros, alors qu'elle en demandait 20 000. Donc évidemment, nous n'avons pas mis de montant de cette subvention, mais qu'un effort soit fait par la Ville et que notre arrondissement signale à travers ce vœu l'intérêt que nous accordons à cette association et à son implication dans le quartier. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce vœu ?

Si non, je vais dire un mot. Écoutez, vous ne serez pas surprise que je vous réponde ce que j'ai répondu sur d'autres vœux portant sur des subventions ou des attributions de locaux à des associations, aussi méritantes soient-elles. Et c'est le cas pour ce qui nous concerne avec Couleur Brazil puisqu'évidemment, je connais très bien Couleur Brazil. J'ai même défilé avec leur carnaval à plusieurs reprises. On les connaît d'autant mieux qu'ils sont très actifs au sein du conseil de quartier TPSFF et que la mairie du 20^e Arrondissement participe largement au financement de leur carnaval. Nous mettons à disposition du matériel, nous apportons même un soutien humain avec une partie de la logistique et de la communication. On a également aidé sur le local, sur l'attribution du local. J'ai rencontré la présidente de l'association, Mélissa PALET, ainsi que la directrice, Maria GONCALVES, il

y a deux mois, et elles m'avaient fait part de leurs difficultés qui sont réelles, que je comprends très bien. Elles ont évoqué devant moi cette demande de subvention de 20 000 euros qui a été formulée auprès de Pauline VERON sur SIMPA, qui a été acceptée, mais largement revue à la baisse, à hauteur de 2 000 euros. Et quand j'ai eu le moyen d'intervenir directement, je le rappelle, je l'ai fait en attribuant 3 000 euros à l'Association de fonds du maire. Mais je rappelle que les fonds du maire sont une subvention *one shot*. Enfin, ce n'est pas une subvention, justement, c'est une aide ponctuelle qui ne peut pas être renouvelée chaque année. L'association vient de percevoir 1 000 euros via la commission culture sur 6 300 euros demandés, ce qui est une évolution positive puisqu'en 2015, c'était 500 euros, ils sont passés à 1 000. Et moi, je me suis engagée auprès de l'association à regarder et à étudier un dossier de près. Mais je rappelle que les mairies d'arrondissement, institutionnellement, ne disposent pas du pouvoir de vote ou d'attribution de subventions, enfin d'attribution de subventions et que nous ne sommes consultés par l'Hôtel de Ville que dans toute fin de parcours. Et c'est un avis consultatif. On vote des subventions qui sont décidées à l'Hôtel de Ville. Et j'ai missionné mon équipe pour qu'elle analyse avec la Maison des associations les bilans financiers de Couleur Brazil pour qu'on voie comment on peut les aider intelligemment, peut-être faire baisser aussi certaines dépenses, etc.

Mais moi, c'est une association que je trouve très méritante. J'ai envie de les aider, j'ai envie qu'elles continuent et qu'elles aillent mieux, etc., mais ce n'est pas moi qui ai le pouvoir de subvention dans l'arrondissement. Alors, je rappelle qu'il y a eu un débat, il y a des années, sur la question des subventions entre l'Hôtel de Ville et une mairie d'arrondissement et qu'il y a beaucoup de maires d'arrondissement qui ont dit qu'ils ne souhaitaient pas que ce pouvoir soit au niveau de l'arrondissement, soit déconcentré, parce qu'ils estimaient qu'ils seraient trop près de la pression des demandeurs. Ça se discute. Moi, je pense qu'on devrait, comme l'a dit M. GLEIZES, être davantage associés à ce moment-là par l'Hôtel de Ville à la source, à la façon dont sont bâtis, dont sont architecturées les subventions sur le terrain. Mais c'est un travail qui doit être aussi remis sur le métier, je pense, qui n'est pas satisfaisant complètement.

Donc, je souhaite que ce vœu ne soit pas adopté parce qu'il créerait un précédent. À ce moment-là, chaque association en difficulté va voir un des élus autour de la table et demande soit un local, soit une subvention et c'est sans fin. Je veux dire, il y a un process, il y a une méthode qui a été décidée avec l'Hôtel de Ville et avec les associations. On peut dire que ce process est améliorable, il l'est certainement. Mais si on le remet en question à chaque conseil d'Arrondissement, en tirant d'autres ficelles, on ne peut pas fonctionner comme ça, parce qu'à ce moment-là, ce sera les associations qui auront le plus de qualité de communication auprès de nous qui, selon l'émotion du moment, obtiendrons une aide. Et on sait bien que les fonds ne sont pas infinis. Donc, ça ne me paraît pas de bonne méthode. Donc, je vous appelle à voter contre ce vœu. Qui est pour ? Pardon. Il y avait une demande de parole, là ? Je n'avais pas vu, excusez-moi. M. BOUAKKAZ.

M. BOUAKKAZ

Non, Madame la Maire, ce sera bref sur cette histoire, sur laquelle j'ai eu un petit peu à travailler. En gros, je pense qu'en 2019, la question se reposera parce que c'est un marronnier et c'est un débat dans lequel, entre l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement, comme dirait Coluche, il y en a un qui coupe les oignons et l'autre qui pleure. En vérité, personne n'a vraiment intérêt à ce que cette affaire soit tranchée parce que tout le monde a besoin de dire que c'est de la faute de celui d'en face si ce problème n'est pas tranché. C'est un problème très compliqué et, en fait, qui porte sur un assez faible montant de subvention. Et en fait, le seul pouvoir, réellement, qui est disputé, c'est le pouvoir de dire non et je crois qu'aucun élu n'aime avoir le pouvoir de dire non.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme GUHL.

Mme GUHL

Oui, je voulais dire ça, c'est que ce vœu nous met dans une position un peu délicate parce que personne n'a envie de dire non à cette association en réalité, si ce n'est que personne autour de la table n'a eu accès ni à la demande de financement, ni aux comptes de la structure, ni à l'objet même. Peut-être qu'il y a d'autres solutions. Moi, je vous ferais la même réponse. Et ce n'est pas un dossier qui m'est revenu en tant que maire adjointe parce que ce n'est pas dans ma délégation, mais la même réponse que celle que je vous avais faite pour CIP 20, c'est-à-dire qu'en fait, vous mettez le Conseil

dans une situation qui est très délicate. C'est-à-dire que vous voulez nous prendre à partie pour ou contre cette association, alors que la question ne se pose pas comme ça. J'imagine, pour l'ensemble d'entre nous, on a envie que la vie associative dans le 20^e soit riche, soit interculturelle, soit festive comme elle peut l'être. Et effectivement, là, vous notez la question des 32 000 euros de loyer par an, c'est peut-être là que le bât blesse, plutôt sur la demande de subvention. Peut-être que la demande de subvention aurait pu être accompagnée autrement. Ça, vous avez tout à fait raison. Mais nous demander aujourd'hui, alors qu'on est fin 2019, qu'il reste un Conseil avant la fin de la mandature, que le Conseil qu'il reste avant la fin de la mandature est un Conseil sur lequel il y aura peu de délibérations en plus puisque nous sommes tous des élus attachés à la République et que donc, nous respecterons également le fait de ne pas trop empiéter sur le budget qui revient à la mandature suivante. Donc, ce dernier Conseil sera assez, et on le sait, moins actif, ou en tout cas, permettra simplement de régler les affaires courantes du premier trimestre. Donc, en fait, j'allais presque dire que c'est un vœu pieux, et c'est dommage, parce que le sujet est important. Moi, par exemple, je veux bien qu'on aille ensemble et avec l'association voir Pauline VERON, lui expliquer la question que les services de la Ville étudient le dossier, si ça n'a pas encore été fait, mais je pense même que ça a été fait puisque ça a été octroyé à 2 000 euros, mais en tout cas, qu'on puisse comprendre pourquoi et ce qui a motivé cet octroi. Mais il me semble, là, que mettre un vœu qui ne nous permet de toute façon pas de répondre positivement à la demande de l'association, c'est un peu maladroit à notre égard.

Mme CALANDRA

Alors, Mme LAURENT et ensuite Mme de MASSOL.

Mme LAURENT

Non, moi, c'est juste pour dire qu'évidemment, c'est une association qu'on connaît. Moi, je les ai rencontrées en tout début de mandature et j'ai eu l'occasion, moi, de les financer au titre de la jeunesse. Après, en ce qui me concerne et en ce qui concerne notre groupe, on s'abstiendra là-dessus parce que je pense que le fond du problème, c'est de ne pas pouvoir répondre à l'ensemble des fonds demandés par une association qui a besoin de vivre. Et malheureusement, c'est le cas de toutes les associations, en fait, en réalité. C'est-à-dire que oui, il est déjà apparu qu'on donne 2 000 euros à Couleur Brazil, mais en fait, c'est à peu près le montant qu'on donne à chaque association qui nous font des demandes aussi parce qu'on essaye, en tout cas sur l'enveloppe que j'ai, j'essaie de financer et d'honorer l'ensemble des demandes qui nous sont faites, si tant est que les associations fassent preuve qu'elles réalisent une réelle action en faveur de la jeunesse sur l'arrondissement. Et il y a beaucoup d'associations que j'aimerais financer bien plus que ça. Et voilà, je pense que c'est un problème beaucoup plus profond, de budget et de fonds qu'on a à disposition. Et après, par contre, il faudrait éventuellement en discuter avec l'association parce que moi, je n'ai pas un dossier qui m'est remonté tous les ans, une demande de subvention de Couleur Brazil, contrairement à d'autres associations qui me formulent des demandes tous les ans. Et Couleur Brazil, je les ai vus peut-être deux, peut-être trois fois dans le cours de la mandature, mais je n'ai pas un dossier qui m'est remonté tous les ans de demande de subvention. Donc, ils ne font pas non plus la demande de subvention tous les ans, contrairement à des associations. Alors, après, je peux comprendre qu'ils puissent être découragés par le process puisque je sais que c'est un dossier quand même assez conséquent à remplir pour des fois avoir 1 500, 2 000, 3 000 euros, mais toutes les associations, malheureusement, sont confrontées à ça. Donc là-dessus, évidemment que je vous rejoins sur le fait que moi, j'aimerais bien pouvoir faire beaucoup plus, mais on n'a pas beaucoup plus de possibilités à l'heure actuelle. Donc, je ne mettrai pas Couleur Brazil en confrontation avec d'autres associations qui nous font des demandes de manière récurrente.

Donc, on s'abstiendra, nous, sur ce vœu.

Mme de MASSOL

Alors, il y a un mot que j'aime bien et je pense que vous l'aimez toutes et tous, c'est le mot « équité ». Quand on demande une subvention, quand on est une association et qu'on demande une subvention, on se plie à une série de formulaires, etc., qui ne sont pas là pour embêter les gens, mais qui sont là pour que l'équité soit respectée et que les associations aient toutes un accès identique à la subvention dont ils ont besoin. S'il suffit d'avoir le mail ou le portable des élus pour avoir une subvention supplémentaire, je pense qu'on ne respecte pas l'équité. Donc, le groupe DPE va voter contre ce vœu.

Mme EL AARAJE

Pour le groupe Socialiste et Républicains, pour le coup, je pense que je ne répéterai pas ce qu'ont dit mes collègues, le constat est partagé. La question n'est pas d'être pour ou contre l'action de l'association en question, mais plutôt à quel moment on cautionne un système de dérogation à un process qui a été établi et sur lequel je pense qu'unaniment, on peut partager la question de la pertinence de leur action. Donc, partant de là, nous, on s'abstiendra sur ce...

Mme DASPET

Je vais être très rapide. On va s'abstenir également pour deux raisons. Alors, pas tellement celle du vœu d'urgence autour d'une association en difficulté parce qu'on l'a pratiqué d'ores et déjà moi, je n'y suis pas opposée par principe. Plutôt parce qu'on est en toute fin de mandature et qu'on sait très bien que c'est un peu compliqué de défendre ce type de chose et que ça se travaille plutôt en amont. Et aussi pour une autre raison, c'est que Couleur Brazil, c'est une super asso, on connaît tous sa dirigeante et son enthousiasme, etc., mais qu'il y a deux types d'activités assez particuliers : une première activité qui consiste à louer des créneaux à d'autres prestataires qui en ont besoin, qui sont en recherche, ce que je ne trouve absolument pas choquant et ce qui est certainement rendu obligatoire pour cette association parce que justement, elle n'a pas de subvention de fonctionnement, mais c'est un modèle associatif qui est difficilement subventionnable, je pense, et d'autres activités qui sont celles, j'ai envie de dire, de la contribution vivre ensemble à travers le carnaval, à travers les ateliers qui peuvent être montés qui sont, à mes yeux, plus originaux et beaucoup plus intéressants, qui sont petitement subventionnés, mais pas beaucoup plus petitement que dans bien d'autres associations malheureusement. Ça mériterait un travail de fond, avec cette association, d'accompagnement, ce qu'on appelle parfois un DLA, par exemple, ça devrait être mis en œuvre, à la fois pour travailler sur les financements et sur le modèle associatif. Donc, dans l'absolu, je pense que c'est une association qui doit monter en puissance et qui doit être plus subventionnée, mais je ne pense pas qu'on va régler ça, comme ça, ce soir. Et c'est pour ça qu'on s'abstient.

Après consultation des membres, le vœu est repoussé.

V20-2019-415 : Vœu présenté par F. de Massol et le groupe DPE portant sur La Petite Ceinture et sa sur-largeur entre le cours de Vincennes et la rue du Volga.

Mme de MASSOL

Alors, mes chers collègues, le conseil de quartier Plaine-Lagny qui s'est réuni le 4 novembre, pour une de ses réunions mensuelles, a souhaité écrire un courrier relatif à l'ouverture au public et à l'aménagement de la portion de la Petite Ceinture située entre le cours de Vincennes et la rue du Volga. Alors, je pense qu'ayant eu le vœu en avance, vous l'avez tous lu. Je vais donc en rappeler quelques éléments, mais je ne vais pas relire tout ça. Il s'appuie sur le fait qu'un projet du budget participatif 2019 a été adopté puisqu'il a été bénéficiaire de 3 788 votes et qu'il a un budget qui l'accompagne de 800 000 euros qui porte, lui aussi, sur la viabilisation et l'ouverture aux piétons de la partie de la Petite Ceinture et de la surlargeur entre le cours de Vincennes et la rue du Volga. Et s'appuyant sur ce projet du budget participatif, le conseil de quartier Plaine-Lagny demande aussi que la concertation soit poursuivie pour l'aménagement de ce site avec le conseil de quartier, mais aussi avec les habitants, que ce site puisse être ouvert au public et aménagé, en lien avec le jardin de la gare de Charonne et en lien aussi avec la rampe d'accès qui permet de se retrouver sur le cours de Vincennes, et donc, en particulier sur ce terrain qui a accueilli pendant un certain nombre d'années un centre bus provisoire de la RATP. Le conseil de quartier demande aussi qu'aucun projet immobilier ne soit imaginé pour ce site, mais que soient réhabilités et utilisés les bâtiments existants, il cite la gare de Vincennes et la gare d'Avron, et il propose que trois zones d'aménagement différentes soient installées, une forêt et une friche végétale, dans la majeure partie du site afin de développer la biodiversité et de favoriser la faune et la flore locale. Dans le reste de leur lettre, ils avaient aussi fait allusion à la nécessité de créer des îlots de chaleur pour lutter contre les périodes de canicule. Ils proposent aussi une zone de continuité piétonne entre le cours de Vincennes et la rue du Volga, en passant par l'ouest de la Petite Ceinture avec plusieurs accès qui devraient être créés. Et ils proposent aussi un lieu de culture maraîchère pour les habitants et les écoliers du quartier, en lien avec la création de lieux conviviaux.

Et ils souhaitent aussi que tous ces aménagements soient faits en permettant de garantir la tranquillité des riverains et des usagers, en prévoyant des horaires d'ouverture du site au public adaptés à cette tranquillité, des aménagements spécifiques utilisant la prévention situationnelle et des moyens de surveillance suffisants.

Donc, considérant que ces souhaits correspondent parfaitement à ce que préconise tant la mairie du 20^e, que la charte liant la Ville de Paris et la SNCF en termes d'aménagement de la Petite Ceinture, ce vœu vous propose de demander à la maire de Paris de réaliser ces aménagements. Et je vous indique que le conseil de quartier Plaine-Lagny a travaillé pendant presque une année sur ce projet avec des visites du site, avec des rencontres avec les riverains, etc. Donc, c'est un vrai projet concerté grâce au travail du conseil de quartier que je tiens à remercier, du coup, ce soir.

Mme CALANDRA

Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Mme GUHL.

Mme GUHL

Déjà, je suis un tout petit peu embêtée parce que vous nous avez très bien expliqué, Mme de MASSOL, lors du dernier Conseil que n'étaient acceptées que les discussions qui ont lieu en plénière des conseils de quartier. Mais ceci dit, c'est simplement une information entre vous et nous. Je trouve ça inélégant, disons, après les discussions que nous avons eues précédemment et que vous avez eues lorsque nous relayons les vœux, justement, des conseils de quartier.

Sur le fond, ce vœu correspond à ce que nous avons demandé pour la Petite Ceinture depuis longtemps, qu'il n'y ait pas de construction, qu'elle soit ouverte au public, qu'il y ait à la fois du maraîchage, de la nature sauvage, etc. Donc, en fait, bien entendu, sur le fond, il n'y a rien dans ce vœu qui ne soit heurtant. Il y a quand même un élément que j'aimerais bien que vous précisiez puisque vous vous en faites, du coup, l'oratrice, c'est la question des moyens de surveillance suffisants. Donc, ce qui est entendu par la prévention situationnelle et surtout les moyens de surveillance suffisants. J'aimerais que vous puissiez le préciser.

Mme de MASSOL

Excusez-moi. Les mots sont importants. J'ai bien précisé dans le début de mon intervention qu'il s'agissait d'une lettre et non pas un vœu, qu'elle avait été écrite à la suite d'une réunion mensuelle. Ce n'est donc pas un vœu du conseil de quartier, c'est une lettre qui a été adressée par le conseil de quartier à Madame la Maire et à moi-même. Donc, il ne s'agit pas de deux poids, deux mesures entre différentes interventions des conseils de quartier. Il ne s'agit pas d'un vœu, il n'y a pas eu de réunion plénière puisqu'on ne peut pas faire de réunion plénière. Donc, ne dites pas des trucs comme : « C'est inélégant ou je ne sais pas quoi. » Ça n'est pas le même cas de figure. Voilà, première chose.

La deuxième chose, les moyens de surveillance suffisants. Je ne suis pas certaine que malgré le travail que le conseil de quartier a effectué sur ce projet, il soit en capacité, comme les services de la Ville, eux, le sont, à juger quels sont les moyens suffisants pour assurer la tranquillité des riverains et des usagers. Je pense que ça n'est pas de l'ordre de ce qu'on peut demander à un conseil de quartier, c'est de dire : pour que la tranquillité des usagers et la tranquillité des riverains soit assurée, il nous faut tel, tel et tel moyen suffisant. Ce que je peux vous dire, c'est que nous sommes en train de travailler avec la SNCF et avec l'association Interface formation qui est une association qui permet à des personnes de retrouver un emploi, vous la connaissez aussi bien que nous, et que cette association recherche un lieu pour établir une base de vie provisoire puisque leurs locaux dans le 12^e vont être impactés par un projet important. Il s'agirait peut-être, dans un premier temps, de permettre à Interface formation de s'installer sur cet espace et de commencer à assurer, grâce à leurs moyens, une surveillance suffisante.

Donc, deux choses, il s'agit bien d'une lettre et non pas d'un vœu. Elle a été écrite par le conseil de quartier le 4 novembre lors d'une réunion plénière et non pas lors d'une réunion mensuelle. Et encore une fois, je pense que... pas plénière, lors d'une réunion mensuelle et pas plénière. Je pense que nous sommes tous atteints du même virus, ce soir, qui désorganise nos neurones. Et à partir du moment où dans le cadre du budget participatif, il y a un budget de 800 000 euros qui va être consacré à un projet qui a été décrit et qui est quasiment le même, je pense d'ailleurs que le conseil de quartier a dû travailler avec les gens qui ont déposé ce projet au budget participatif. Je pense que c'est l'occasion de faire un peu avancer les choses et de satisfaire à la fois le conseil de quartier et les riverains qui s'inquiètent de la sécurité sur ce lieu.

Mme CALANDRA

Je voulais ajouter une chose, on a plusieurs problèmes dans ce quartier-là. On a des problèmes dans le square de la gare de Charonne qui est un espace vert qu'on arrive très difficilement à apaiser parce qu'il y a régulièrement de mauvais usages, de la drogue, de la violence. Il y a eu, il y a quelques années, un viol, du trafic de cigarettes qui est lié à la Porte de Montreuil. Bref, c'est un espace très compliqué et beaucoup de riverains, d'habitants se plaignent de ce qui s'y passe. D'autre part, j'ai une crainte, cette surlargeur qui appartient à la SNCF, qui n'est pas dans les espaces gérés désormais par la Ville, cette surlargeur, j'ai peur que la SNCF veuille la rentabiliser. Et donc moi, je souhaite au moins qu'on puisse installer avec leur accord un projet intercalaire d'occupation qui ne leur fasse pas peur, je dis les choses très clairement, qui ne fasse pas peur à la SNCF et qui ait l'accord des habitants. Or, les habitants qui ont vécu, je le rappelle, avant le dépôt de bus provisoire de la RATP, ont vécu des années où il y avait de la prostitution, de la drogue, des désordres dans ces espèces d'espaces et on se rappelle, avant la construction du garance, du dépôt de bus du Garance, il y avait vraiment des désordres très importants avant même d'ailleurs que je ne sois maire. Et je me souviens des premiers courriers que j'ai reçus à ce propos quand j'ai été élue. Donc, il y a un vrai sujet, là. On a une occasion inespérée de créer un espace vert unique et grand entre le jardin de Charonne, cette surlargeur et la Petite ceinture et qui va jusqu'au cours de Vincennes. Pour une fois, on pourrait créer vraiment des mètres carrés verts et de biodiversité, c'est-à-dire, laisser une flore s'installer sans chercher trop à la contrôler justement, et elle est déjà en génération spontanée. Donc, ça cocherait plusieurs cases, ça répondrait aussi aux besoins, comme Interface formation, c'est l'association qui intervient sur la Petite ceinture, à la fois pour la préserver, la nettoyer et la sécuriser, ça cocherait encore une fois plusieurs cases et ça résoudrait le problème de leurs locaux dans le 12^e. Et je pense que c'est de nature à rassurer la SNCF parce que la SNCF n'acceptera aucun projet pour lequel elle aura l'impression qu'on veut mettre la main sur son terrain, sans compensation, etc. Ça, c'est un projet léger. Si la SNCF, ce que je ne souhaite pas, après, veut remettre la main sur son terrain, elle sait qu'elle peut le faire assez facilement, mais je pense qu'il vaut mieux partir comme ça. Donc, on est vraiment, là, dans une démarche qui répond à la fois aux besoins du quartier, qui répond à la demande de la SNCF de ne pas avoir des décisions trop définitives sur ce terrain. Donc, on essaye de trouver quelque chose, mais aujourd'hui, c'est une espèce de friche, c'est une friche sans intérêt qui ne sert à personne. Ce qu'on pourrait faire, par exemple, si on met Interface, c'est qu'on pourrait créer un lieu pour les écoles, pour les scolaires, où ils pourraient venir voir ce que c'est que la biodiversité à Paris. Et on sait que tous les professeurs de sciences naturelles cherchent à montrer à leurs élèves, que ce soit en élémentaire ou au collège, ils cherchent à leur montrer les évolutions de la nature, les Chenilles, les papillons, les chrysalides, etc. Là, ce sera un lieu où on pourrait faire ça. Et après, on rentrera dans une négociation, mais de toute façon, on sera dans la prochaine mandature avec la SNCF, mais au moins, l'avantage de cette solution, c'est qu'elle permet de ne pas injurier l'avenir, comme on dit.

Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Sinon, je vais vous consulter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2019-416 : Vœu présenté par F. de Massol et le groupe DPE portant sur le démarrage des travaux square de la Salamandre.

Mme de MASSOL

Alors, mes chers collègues, nous avons parlé tout à l'heure des habitants de Python-Duvernois et des habitants de la Porte de Montreuil qui ont attendu pendant des années et des années des aménagements qui embellissent leur quartier et qui leur permettent d'avoir une vie quotidienne plus agréable. Et le problème est un petit peu le même à Saint-Blaise et, en particulier, au square de la Salamandre puisque cela fait plus de dix ans qu'on concerte, qu'on imagine des choses avec les habitants et les associations du quartier.

Cependant, nous sommes arrivés enfin, après de nombreuses étapes de concertation, à un projet qui satisfait la grande majorité des habitants. Et ce projet est un petit peu bloqué, actuellement, puisque pour qu'il puisse démarrer, il s'agit de couper, d'abattre un certain nombre d'arbres, dont un certain nombre d'entre eux vont être réimplantés dans le jardin. Mais Paris habitat va installer le long de ces façades des jardinières qui vont écarter de la circulation des piétons, les habitations du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage qui vont donc rendre de l'intimité à ces locataires. Pour pouvoir créer ces

jardinières et conserver la voie pompiers qui est indispensable puisque les pompiers ont besoin de circuler comme ils le souhaitent au pied de ces immeubles, il faut donc supprimer les grilles et abattre un certain nombre d'arbres dans le jardin existant. Or, depuis plusieurs mois, l'autorisation d'abattage de ces arbres n'arrive pas et les travaux ne peuvent donc pas commencer. Et donc, moi je vous propose de demander à la maire de Paris d'autoriser le remplacement de ces arbres, permettant le démarrage des travaux. Il s'agit bien de remplacement d'arbres puisque les arbres, un certain nombre d'entre eux, vont être replantés. Et je vous rappelle aussi que dans ce projet, il y a toute une partie de végétalisation des rues piétonnes avec un système de grille et de bornes qui va permettre d'assurer la sécurité de ces espaces et que ces travaux sont extrêmement attendus par les habitantes et les habitants du square de la Salamandre.

M. BAUDRIER

Oui, comme c'est un sujet espace vert et qui ne m'était pas remonté, enfin, c'est quelque chose qu'on aurait pu régler par un échange, si ça dure depuis plusieurs mois, de mails. Je n'avais pas cette information-là, ce que je confirme. On a eu des débats, mais ce projet est très attendu. Et voilà, on est d'accord sur le fond. Mais on aurait pu, un petit coup de fil, c'est une chose qui se règle, qui aurait pu se régler plus facilement, mais voilà. Mais je voterai le vœu parce que je partage le constat.

Mme GUHL

Je ne comprends pas, en fait, en réalité ce vœu puisque le projet, il existe. Je suis venue à la réunion de concertation que vous aviez faite avec les habitants. Je ne crois pas qu'il y ait tout à fait unanimité autour du projet. Oui, mais je ne crois pas non plus qu'il y ait tout à fait consensus, mais ceci dit, il n'y a pas toujours consensus. Donc, le projet a été élaboré, il a été monté. Et tout à coup, vous qui êtes à la fois en charge des espaces verts, première adjointe de cette mairie d'arrondissement, moi, j'ai plutôt l'impression que c'est... je ne sais pas, j'ai l'impression que c'est plutôt le vœu de la candidate de MASSOL que de la première adjointe de MASSOL. Sinon, je ne comprends pas. Vous prenez votre téléphone, vousappelez les services verts avec qui vous avez l'habitude de travailler, les services de la Ville, vos collègues, enfin, le travail normal d'élu qu'on fait, il me semble, lorsqu'on est en responsabilité. Donc, j'avoue que je ne comprends pas l'objet de ce vœu, vraiment.

Mme CALANDRA

Je vais vous répondre, Mme GUHL.

Mme GUHL

Et donc, nous ne le voterons pas.

Mme CALANDRA

Ce n'est absolument pas comme ça que ça se passe. Donc, vous ne savez pas comment se passent les projets sur le terrain. C'est Mme Aude PETIN du cabinet de la maire de Paris que nous avons eue au téléphone et qui nous a dit : « Nous stoppons. Les arbres ne seront pas coupés et le chantier ne démarra pas comme il devait démarrer. » Donc, nous sommes dans une très grande difficulté parce que les habitants, là, et alors, je peux vous dire qu'ils nous le demandent de façon très insistant, les habitants demandent que le chantier commence parce que ça fait des années qu'ils attendent l'apaisement de cet espace, et nous avons un stop de chez Mme KOMITES, et du cabinet de la maire de Paris. Et nous ne comprenons pas ce stop puisqu'effectivement, le projet du square de la Salamandre a été voté, adopté, les délibérations votées au Conseil de Paris.

M. BAUDRIER

Moi, là-dessus, c'est une information de plus. Vous me dites ce que... moi, je pensais que c'était quelque chose d'uniquement technique. Or, c'est un sujet politique, et moi, je suis en charge des GPRU. Ça a un aspect DEVE, mais qui est dans un GPRU. Il fallait me saisir pour ce sujet-là. On aurait eu des échanges avec qui de droit, le cabinet de Mme KOMITES. Donc là, vu que vous... si c'était juste un truc technique et un papier qui n'était pas arrivé, si vous me dites qu'il y a un blocage politique, moi, je vais enquêter, mais ça fait un peu bizarre de l'apprendre ce soir. Donc là, je suis plus

en phase avec le point de vue d'Antoinette GUHL, le fonctionnement normal, et ça nous est arrivé malgré des oppositions politiques qui, évidemment, existent, on règle ensemble ce genre de chose. Donc, on aurait pu le régler par quelques coups de fil, il y a trois mois.

Mme CALANDRA

Alors déjà, les blocages techniques, on sait les lever par nous-mêmes et depuis belles lorettes. Là, en l'occurrence, Mme KOMITES, elle est comme vous, une adjointe en charge puisque c'est un espace vert. Donc, c'est elle qui est en charge et c'est Mme KOMITES qui fait blocage avec le cabinet de la maire.

Mme EL AARAJE

Je rejoins mes collègues sur un rapport d'étonnement, en fait, sur la méthode. Vous nous avez quand même expliqué en long, en large et en travers que justement, les vœux devaient avoir une portée, je dirais, un peu plus effective, que par ailleurs, il y avait des choses qui se réglaienst effectivement sur le plan technique, c'est ce disait Jacques via la concertation et via une méthode de travail. Je suis un peu étonnée, là, sur cette succession de deux vœux, sur des éléments qui, à mon sens, auraient pu être réglés différemment d'une part, et d'autre part, je trouve que cette habitude que vous prenez de vous dédouaner systématiquement sur l'Hôtel de Ville central à chaque fois que vous n'avez pas réussi à faire aboutir quelque chose pour plein de raisons qui, sans doute, nous dépassent. Voilà, je ne comprends pas. Enfin, ça m'étonne un petit peu, mais pas tellement quand je vois l'approche de certaines échéances. Donc, pour notre part, on s'abstiendra sur ce vœu.

Mme DASPET

Je partage assez l'étonnement de tout le monde, je trouve la méthode assez baroque. Alors, je vais vous dire, spontanément, on s'apprêtait à voter ce vœu parce qu'on s'est dit : « Quand même, le square de la Salamandre, on y a passé quelques heures. S'il y a un blocage, tout ça, très bien. » Mais là, je suis très perturbée parce qu'entre la présentation qu'a faite Mme de MASSOL qui parlait d'un problème purement technique, on ne comprend pas pourquoi l'autorisation n'arrive pas. Et juste après la deuxième intervention de Madame la Maire qui nous explique que non, ce n'est plus technique, c'est politique, je suis un peu mal à l'aise avec tout ça. Je ne comprends pas très bien quel est le problème. Donc, pour des raisons un tout peut peu différentes, mais je pense qu'il serait raisonnable de retirer votre vœu, déjà, très honnêtement, parce que manifestement, personne ici n'a les mêmes informations, toutes les deux, vous n'avez pas l'air d'être d'accord entre vous sur les constats. Donc, il me semblerait pour le moins utile, enfin, souhaitable de le retirer, quitte à ce que vous puissiez travailler comme l'a proposé M. BAUDRIER, en se proposant comme médiateur, d'ici notre prochain Conseil.

Mme CALANDRA

Non, Mme de MASSOL et moi, on est en parfait accord. On a participé aux mêmes réunions, on a fait les mêmes marches sur le terrain. On a fait évoluer le projet avec les habitants dans les mêmes conditions. C'est nous qui avons un rapport d'étonnement. Nous avons découvert avec stupéfaction au moment du démarrage du chantier qu'il y avait un blocage. Je ne sais pas s'il est politique. Ce n'est pas moi qui ai dit qu'il était politique, c'est vous. Il y a un blocage. Le cabinet de la maire a dit : « Non, on n'abat pas les arbres », alors que tout le monde était d'accord sur cette liste d'arbres sur les compensations, que ça avait été voté, que les délibérations avaient été votées. Il y a eu un blocage. C'est moi qui suis étonnée. Et je ne comprends pas pourquoi. Et personne ne nous explique pourquoi. Je ne sais pas si c'est politique, je n'en sais rien. Je vous dis ce qu'il en est. Ce vœu, moi, je souhaite qu'il soit adopté parce que c'est le seul qui permette de débloquer le chantier. C'est tout. Et les habitants l'attendent. Et vous savez très bien que c'est un projet qu'on a porté collectivement. Donc, je ne crois pas qu'il fasse vraiment débat entre nous. Donc, c'est pour ça que moi, je ne sais pas si c'est politique. Je n'y comprends rien. Pourquoi est-ce qu'au moment du démarrage d'un chantier, tout à coup, Paris habitat nous dit : « Non, finalement, on ne peut plus faire ce qu'il était prévu de faire parce que la DEVE refuse d'abattre les arbres qu'elle devait abattre pour qu'on fasse notre chantier. » Je ne sais pas. La DEVE n'a pas reçu l'autorisation qu'elle devait recevoir d'abattre.

Mme DASPET

J'insiste, je pense vraiment que Mme de MASSOL devrait retirer ce vœu. Plus vous donnez d'explications, personnellement, moins je ne comprends. Je ne comprends plus rien du tout, j'ai l'impression d'être déjà à la quatrième version depuis le début de la présentation du vœu. Ça me paraît vraiment très obscur. Donc, en toute sincérité, je vous invite à retirer ce vœu.

Mme EL AARAJE

Oui, je rejoins les propos de Virginie DASPET. Je trouve ça quand même assez étonnant comme méthode de concertation, alors que vous nous expliquez que la concertation a eu lieu et que tout le monde était d'accord que finalement, les travaux n'aient pas démarré. Donc, dans ce cas-là, ce qu'on vous propose, effectivement, c'est de retirer ce vœu et de voir ce qu'il en est exactement et s'il y a un blocage, qu'il soit technique ou autre, enfin, moi, je n'en sais rien, qu'à ce moment-là, on puisse le contourner via un vœu au prochain Conseil. Ça me paraîtrait plus raisonnable au vu de ce que vous nous exposez ce soir.

M. GLEIZES

Oui, nous allons voter contre parce que nous sommes opposés à beaucoup de destructions d'arbres sur Paris notamment, dernièrement le 5^e arrondissement où des arbres ont été coupés contre notre accord. Donc vraiment, là, c'est qu'il y a un problème et ce problème, c'est sans doute sur la nature des arbres et tout ça. Donc, il n'est pas question que nous votions ce vœu.

Mme de MASSOL

Vous voyez exactement où est le problème et pourquoi est-ce que je vous propose de voter... je vous propose... est-ce que je pourrais finir mes phrases, s'il vous plaît ? Donc, je vous propose de voter ce vœu puisqu'encore une fois, ce projet a été adopté par notre Conseil d'arrondissement. Il a été voté en Conseil de Paris. Les habitants l'attendent. Et actuellement, il manque une simple autorisation d'abattage des arbres pour pouvoir respecter la voie pompier. Et ces arbres seront aussi replantés. Je vous rappelle que dans ce projet, les espaces en pleine terre sont multipliés par trois par rapport à l'existant. Je vous rappelle qu'il y a à la fois de la végétalisation sur les façades de Paris habitat, sur le toit, mais aussi dans les rues piétonnes avoisinantes et que le bilan écologique de ce projet est largement positif. Donc non, je ne retirerai pas ce vœu et je vous invite à voter pour.

M. BOUAKKAZ

Mais en fait, je viens de comprendre. J'ai mis le temps. En fait, j'ai l'impression qu'il n'y a pas de problème, tout le monde était d'accord avec cette affaire. Mais les élections municipales approchent, et du coup, couper des arbres risque d'aliéner de futurs accords entre des partenaires. Et du coup, il est urgent de repousser cette petite affaire à un peu plus tard. Je me demande si ce n'est pas là, la clé de ce petit mystère. Pour ma part, enfin, pour notre part, on ne va pas prendre part au vote. Ça ne nous paraît pas un sujet pour nous, ça.

M. VON GASTROW

Oui, ce qui est quand même assez marquant dans toutes ces interventions et notamment, dans les interventions de ma collègue, Florence de MASSOL, c'est que la première adjointe, à chaque fois, nous donne un élément supplémentaire qui va plutôt dans le sens qu'effectivement, il s'agit bien d'une affaire politique. Alors, pour cette raison, nous nous maintiendrons sur notre position, effectivement, comme l'a bien expliqué Jérôme. Donc, nous allons voter contre ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est repoussé.

V20-2019-417 : Vœu relatif à la maison des peuples, déposé par Raphaëlle Primet et les élu-e-s communistes, Nathalie Maquoi et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20^{ème}.

Mme LAURENT

Ce vœu relatif à la Maison des peuples porte en réalité sur la Flèche d'Or, lieu emblématique, culturel et alternatif du 20^e arrondissement depuis les années 90. Je ne vais pas vous refaire la lecture de l'ensemble des arguments de ce vœu. Ce qu'on peut rappeler, c'est que ce lieu, bien que racheté par un groupe privé, ce lieu reste vide et inoccupé depuis trois ans maintenant. Et ce qui nous amène repasser de ce lieu ce soir, ce sont les événements qui s'y sont déroulés le week-end dernier. Ces événements, ils nous amènent à nous interpeller et à interpeller ce Conseil sur deux points principaux. Tout d'abord, la façon violente, dont s'est déroulée l'évacuation des lieux suite à une occupation pourtant pacifique, et en particulier la présence parmi les forces de l'ordre de personnes non identifiées. Nous exigeons donc par ce vœu des réponses de la préfecture de police sur ce sujet. Et ensuite, le deuxième point qu'il met en lumière, c'est que finalement, cette occupation, elle cristallise un sujet qui préoccupe les habitants depuis un moment, à savoir quel va être le devenir de ce lieu ? Et les habitants sont en toute légitimité inquiets de ce que va devenir ce lieu et de savoir s'il va rester un lieu accessible à tous, contrairement au lieu qui se trouve juste en face, Mama Shelter qui est loin d'être accessible à l'ensemble des habitants du quartier. C'est le moins qu'on puisse dire. Donc, la deuxième demande que fait ce vœu, c'est également de réfléchir avec les habitants à l'avenir de ce lieu. Tout d'abord d'y proposer la possibilité d'un tiers lieu, le temps que la vocation de ce lieu soit décidée, et ce, par un collectif d'habitants ou une association du 20^e, et ensuite, pour le long terme, de réfléchir en concertation avec les habitants via une vraie consultation sur ce que pourrait devenir ce lieu. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Bien. Alors, j'ai Mme FANFANT qui demande la parole, c'est ça ? Et puis M. HOCQUARD et Mme SIMONNET. Mme FANFANT.

Mme FANFANT

Merci, Madame la Maire. Alors, je vous prie de m'excuser, mais j'ai une extension de voix, mais je vais essayer de m'exprimer quand même. Je suis assez surprise, en fait, de la présentation du vœu parce que j'ai longuement discuté tout à l'heure avec une habitante du quartier qui m'exposait le problème. Si j'ai bien compris, la Flèche d'Or a été rachetée par les propriétaires du Mama Shelter pour en faire, en fait, je crois, leur siège social. Donc, il n'y a pas de secret là-dessus, si j'ai bien compris ce qu'on m'a expliqué. Je ne remets pas en cause. Là, il y a le questionnement sur des violences qui ont eu lieu parce que c'est autre chose. Mais déjà, le questionnement sur le devenir du lieu, il n'y a pas de questionnement. C'est un lieu qui a été racheté à un propriétaire privé par un autre privé et qu'il a clairement dit ce qu'il voulait en faire. Donc, à partir du moment où la vente a été conclue entre privés, je ne vois pas en quoi on peut intervenir pour en faire un tiers lieu. Ça fait plusieurs fois dans cet arrondissement qu'exactement le même problème est posé. On a, je ne sais combien de fois, parlé de l'avenue Gambetta. C'est exactement la même chose. Deux privés signent une vente. À quel moment le public a le droit d'intervenir au milieu de cette vente pour dire : « Non, ce n'est pas ce que vous devez faire. Vous allez acheter un truc, mais en fait, on ne veut pas que vous en fassiez ça. On veut que vous en fassiez autre chose. » Pardon, mais on est en démocratie, on est dans une république et les gens font ce qu'ils veulent de leur argent. Une fois qu'ils ont acheté les locaux, ils en font ce qu'ils veulent. Maintenant, se pose la question des nuisances posées dans ce quartier. Et je crois qu'il est important qu'un dialogue soit engagé avec les propriétaires du Mama Shelter parce que je crois que la fréquentation du Mama Shelter pose quelques nuisances, notamment en termes de circulation. Donc là, il y a un dialogue, je crois, à engager. Et enfin, je suis assez surprise, enfin, permettez-moi de marquer la surprise, quand vous expliquez que... alors, vous avez expliqué en fin d'allocution que le Mama Shelter n'est pas accessible à tous. Pardon, c'est un hôtel-restaurant ; chacun qui veut soit y résider, soit y déjeuner peut y aller. Ce n'est juste pas un parc. Pardon, mais ce n'est juste pas un

parc public, c'est un lieu privé. Donc, la façon de présenter les choses est un peu surprenante, excusez-moi.

Mme CALANDRA

Je crois que Mme LAURENT parlait de la Flèche d'Or, pas du Mama Shelter. M. HOCQUARD.

Mme LAURENT

Pardon, Madame la Maire. Elle l'a dit pour la Flèche d'Or. Mais le problème reste le même, mais elle a aussi cité le Mama Shelter. Elle faisait allusion aux deux lieux. Mais le problème reste le même, c'est acheté, c'est privé, voilà.

M. HOCQUARD

Alors, on parle bien de la Flèche d'Or, excusez-moi.

Mme CALANDRA

Attendez, Mme LAURENT voulait répondre à Mme FANFANT, et ensuite, je vous passe la parole.

Mme LAURENT

Je vais répondre, mais ça va être, en fait, assez rapide parce que c'est clairement une confrontation de point de vue. Enfin, je veux dire, après, je pense qu'il n'y a pas de... déjà, rien dans ce vœu ne remet en question la question de la propriété privée de ce lieu qui a été racheté. Personne ne parle de... voilà. Maintenant, je pense qu'on peut aussi avoir...

Mme FANFANT

Si, une occupation, oui.

Mme LAURENT

Non, il n'y a rien dans ce vœu qui remet en cause la question de l'accession à la propriété privée. Rien ne remet ça en question dans ce vœu, si vous l'avez lu. Nulle part, il n'y a écrit qu'il faut revenir sur la question de la propriété privée. Maintenant, je pense que justement, vivre en démocratie n'empêche en rien, y compris quand on est un propriétaire privé et quand on rachète un lieu emblématique dans un lieu et dans un quartier populaire dans un arrondissement, de se poser la question du devenir d'un lieu, en y associant les habitants, ça ne me paraît pas complètement délirant comme façon de voir les choses. Mais après, je ne suis pas étonnée qu'on n'ait pas le même point de vue sur cette question-là. Et ensuite, sur la question de l'accession à tous du Mama Shelter, on peut aussi parler des prix pratiqués au Mama Shelter. Donc oui, vous pouvez me dire que c'est accessible à tous. Mais après, on peut aussi en discuter de savoir si de tels prix pratiqués donnent réellement accès à des gens du quartier et qui habitent dans ce quartier à ce lieu. Donc oui, vous vous étonnez certainement qu'il y ait plusieurs fois dans ce conseil d'Arrondissement où, en tant qu'élu du 20^e, on se préoccupe du lieu que deviennent, y compris de ce que vont devenir des lieux privés dans des quartiers populaires, oui, ça nous préoccupe et ça nous intéresse que les lieux restent accessibles aux habitants d'un quartier.

Mme FANFANT

Mais je suis tout à fait d'accord avec vous...

Mme CALANDRA

Attendez ! Non, non, Mesdames, là ! J'avais donné juste une réponse pour rectification à Mme LAURENT. C'est devenu de nouveau une déclaration. Maintenant, je donne la parole à M. HOCQUARD et on arrête les dialogues. M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Alors, plusieurs choses. D'abord, il s'agit effectivement de la Flèche d'Or et pas du Mama Shelter qui est un autre sujet, qui n'est pas occupé actuellement, et qui par ailleurs est ouvert et tourne, contrairement à la Flèche d'Or qui est fermé depuis deux ans. Deuxièmement, Mme FANFANT, je ne sais pas à quel groupe vous appartenez au niveau du Conseil de Paris, mais au dernier Conseil de Paris, votre groupe a voté à l'unanimité un vœu qui demande la préemption du cinéma La Clef qui est dans le 5^e arrondissement, mais dans lequel, là, il y a une transaction entre privés puisque le cinéma La Clé est vendu dans une transaction privée et la Ville s'est positionnée pour préempter, comme quoi votre groupe, auquel vous appartenez, peut à un moment donné intervenir, et c'est normal, dans le cadre d'une vente privée. C'est tout à fait le droit de la Ville de pouvoir le faire quand elle cherche à préserver un bien culturel, de ce point de vue-là, mais je referme la parenthèse sur la question du cinéma La Clef, juste pour pointer l'une de vos contradictions.

La deuxième chose, pour venir sur ce sujet et sur ce vœu qui est signé, je crois aussi, par le groupe Socialiste, je me permets de le dire, mais je crois qu'ils sont inscrits pour le signifier, enfin, je me permets de le signifier aussi dans cette intervention : qu'est-ce qu'on a à la Flèche d'Or ? On a un bâtiment qui est passé de main en main entre le moment où il appartenait à la RFF, il y a un certain nombre d'années, et où il était un lieu culturel d'émergence de talents de musique actuelle important, associatif dans l'Est de Paris, rue de Bagnolet. Il a ensuite été racheté par le Mama Shelter. Puis ensuite, il est passé dans les mains d'un tourneur musical qui possède plusieurs lieux de musique actuelle sur Paris, en l'occurrence, Astérios Production, qui ensuite a voulu le revendre d'abord au Sullivan, à un brasseur, chose qui ne s'est pas faite, il y a de cela deux ans, de mémoire. Et ensuite, ce lieu a effectivement été racheté par le Mama Shelter, mais le Mama Shelter a revendu lui-même les murs de ces différents bâtiments à une autre société qui s'appelle Case Asset Management qui est chargé de gérer le foncier du Mama Shelter.

Pourquoi je vous explique tout ça ? Parce que l'affaire est un peu complexe. À la fin, ce lieu, en l'occurrence, est fermé depuis deux ans, et donc, n'a plus, malheureusement, ni d'utilité sociale ni d'ouverture aux habitants. Et le fait qu'on demande et qu'il soit demandé à la fois par la Ville, qu'il soit demandé par les élus, qu'il soit demandé par les habitants à ce qu'il puisse à la fois être ouvert, parce qu'un bâtiment emblématique comme celui-là qui est fermé, c'est toujours dommage. Deuxièmement, qu'une gare de la Petite Ceinture, je rappelle la priorité qui est donnée quand même sur les questions de Petite ceinture, pour justement revivifier, revitaliser la Petite Ceinture ; pas la bétonner, mais justement là, on est sur des bâtiments qui sont des bâtiments construits de ce point de vue-là, donc, ce n'est pas le sujet, mais de pouvoir revivifier, fait aussi partie des priorités municipales.

Alors, il y a eu un loupé, vous l'avez noté, il y a trois ans, il y a deux ans, qui a été la question de la préemption qui n'a pas été faite. À l'époque, il y a trois ans, les deux adjoints en arbitrage sur ces questions-là, en l'occurrence, Bruno JULLIARD et Julien BARGETON, n'ont pas souhaité que nous puissions préempter. Julien BARGETON n'est pas là, malheureusement, pour pouvoir s'expliquer pourquoi, à l'époque, il n'a pas donné lieu à la question de la préemption parce qu'elle était effectivement souhaitable, de ce point de vue-là. Moi, je l'avais d'ailleurs réclamée, mais ça n'a pas été fait de ce point de vue-là, et c'est dommage.

Maintenant, qu'est-ce qu'on peut faire ? Parce que la semaine dernière, le bâtiment était occupé. Moi, je rejoins tout ce qui est dit dans ce vœu-là, sur la question de la manière dont il y a eu une intervention policière violente. Je me trouvais moi-même dans le bâtiment quand la police est intervenue. J'ai signalé à la fois au commissaire du 20^e et au préfet de police ou à la préfecture de police, que je me trouvais dans le bâtiment. Mais enfin, l'ordre d'évacuation a été donné. On a fait en sorte qu'il n'y ait pas de coups échangés, que les gens qui occupaient le bâtiment, après contrôle d'identité, aient pu sortir du bâtiment. J'ai aussi fait une médiation auprès de la préfecture de police pour que personne ne soit poursuivi par rapport à l'occupation du bâtiment, ce qu'il s'est passé. Mais malheureusement, on n'a pas pu empêcher que par rapport aux badauds qui étaient attroupés là, qui étaient simplement attroupés là parce que la rue était fermée au public, ce n'étaient pas des gens qui étaient venus manifester, mais comme la rue Bagnolet était fermée un dimanche après-midi, effectivement, ça crée un bouchon de personnes qui se trouvent là. Et plutôt que de dire aux gens de circuler, la police a cru bon de jeter simplement une grenade lacrymogène au milieu. Ça a eu pour effet, évidemment, que tout le monde s'en aille en courant. Mais enfin, on aurait peut-être pu disperser la foule d'une manière un petit peu autre que la manière dont ça a été fait.

Deuxième élément, qu'est-ce qu'on fait de ce bâtiment ? Nous, quand je dis « nous », l'exécutif parisien, moi-même, ainsi que Jean-Louis MISSIKA, on a pris contact avec le groupe Case Asset Management pour regarder de quelle manière est-ce que d'abord, qu'est-ce qu'ils comptaient faire par rapport à ce bâtiment. Ils sont dans une phase de concertation. Non, ils ne veulent pas en faire un

bâtiment... ils ne veulent pas en faire le siège social du Mama Shelter. Oui, ils sont dans une démarche qui est une démarche d'ouverture. En ont-ils les moyens ? Je n'en sais rien. En attendant, nous avons proposé, et le propriétaire, pas plus tard que cet après-midi, a accepté, que nous puissions faire une occupation temporaire telle que c'est fait dans un certain nombre de bâtiments avant qu'il puisse y avoir des travaux dans ce bâtiment. Il y a un permis de construire qui a été déposé sur ce bâtiment, qui fait que de toute manière, les travaux ne commenceront pas avant la fin de l'année 2020, et que donc, nous puissions, en attendant, de manière à travailler, à réfléchir sur ce projet : est-ce qu'il faut une maison du peuple ? Est-ce qu'il faut une salle de concert ? Est-ce qu'il faut les deux ? Est-ce qu'il faut un lieu associatif ? Est-ce qu'il faut un lieu ouvert ? Bref, que toutes les bonnes volontés puissent réfléchir et travailler autour de ce projet, mais que cet endroit-là ne soit pas fermé et qu'on puisse avoir une occupation temporaire à cet endroit-là.

Donc moi, évidemment, je soutiens le vœu qui ne pouvait pas parler de cette situation-là et de ce sujet-là puisque cette question-là est arrivée cet après-midi. Deuxièmement, je vous dis aussi que le travail que moi, j'ai pu réaliser en tant qu'adjoint sur ces sujets-là parce qu'effectivement, je m'occupe de toutes les questions qui sont des questions d'occupation temporaire dans le domaine culturel. On a pu réaliser un certain nombre d'autres choses tout au long de l'année sur ce sujet-là. Et donc, troisième chose, amener aussi l'information à ce Conseil et aussi, bien évidemment, au-delà de ce Conseil, qu'on va pouvoir mettre en place une occupation temporaire dans le bâtiment de la Flèche d'Or évidemment construite ; il ne s'agit pas que ça soit une occupation temporaire sans aucun objet, il ne s'agit pas que ça soit un squat qui n'aît aucune fonction, que ce soit une fonction sociale, ou une fonction culturelle, ou une fonction associative. Il faut évidemment travailler autour de ça. Mais quand on a mis en place des occupations temporaires, il y a de nombreux exemples au niveau parisien, pas sur le 20^e, mais sur d'autres arrondissements, ça permet à un moment donné d'avancer sur ces sujets et de faire en sorte que justement, des objets qui sont des objets ou des lieux qui sont des bâtiments privés ne restent pas fermés sur de longues durées, tel que c'est le cas aujourd'hui et qu'ils puissent trouver une occupation et une occupation sociale, et qu'il ne soit pas fermé aux habitants. Je crois que c'est le souhait de tout le monde, à la fois des élus, à la fois de cette mairie, je le suppose, à la fois évidemment de la maire de Paris et de la mairie de Paris, et à la fois surtout les habitants et de l'ensemble des gens qui se sont mobilisés autour de ça et qui, parce qu'ils ont été mobiliser, ont permis de rouvrir le dossier parce qu'effectivement, ce n'est pas simplement le bâtiment qui était fermé depuis deux ans, mais c'est aussi le dossier qui était fermé depuis deux ans. Donc, merci aussi à tous ceux qui se sont mobilisés autour de ça le week-end dernier.

Mme SIMONNET

Oui, le week-end dernier, c'était pour moi une excellente nouvelle de pouvoir, le samedi soir, redécouvrir l'intérieur de la Flèche d'Or parce qu'on se souvient, pour un certain nombre d'ici, à la fois de concerts à la Flèche d'Or, mais aussi de salles de réunion possible à la Flèche d'Or. Je me souviens de mobilisations unitaires, je ne sais plus, c'était contre les retraites, justement, à la Flèche d'Or, d'un moment fort. Mais je me souviens aussi de concerts forts importants.

Le fait que l'occupation n'ait pas tenu plus de deux jours après l'inauguration, quelque part, est d'abord extrêmement problématique parce que comme le lieu était occupé depuis bien plus que deux jours, manifestement, il y a une irrégularité, une inégalité de cette évacuation. Donc, il va falloir quand même que les forces de l'air rendent compte des conditions dont l'évacuation s'est faite et le cadre légal qui pose question sur cette évacuation et qui montre que la préfecture de police est dans une logique extrêmement sécuritaire et autoritaire, quitte à enfreindre par ailleurs la loi. Et après, ce qu'a pu décrire Frédéric HOCQUARD, moi, je suis arrivée bien après, mais la pression de la police continuait dans la rue puisque moi, j'ai dû arriver sur les coups de 18 h. Il y a aussi des vidéos qui montrent des policiers en civil qui ont joué d'un côté, de l'autre, des policiers qui interrogent quand même toujours sur les méthodes de maintien de l'ordre de la part de la préfecture de police de Paris, qui sont extrêmement problématiques.

Maintenant, sur le fond du dossier, il y a cette faute politique de Bruno JULLIARD, de Julien BARGETON, qui n'ont pas préempté, il y a deux ans. Si on estime, il y a deux ans, qu'il fallait préempter pour justement préserver le lieu culturel, Frédéric HOCQUARD, pourquoi est-ce qu'aujourd'hui, on ne s'engagerait pas dans une démarche d'expropriation ? Moi, je vois que dans le 93, on est capable d'exproprier des cités universitaires, un restaurant universitaire rattaché à une école d'ingénieurs, un foyer de travailleurs migrants, une vingtaine de sièges d'entreprise pour l'intérêt général suprême des Jeux olympiques, le village olympique. Excusez-moi, c'est-à-dire pour deux semaines d'une manifestation de la fête, plus des sponsors que du sport. Et là, par contre, pour un lieu pérenne, culturel auquel tous les habitants et les habitantes sont attachés, un lieu qui doit pouvoir

retrouver sa vocation, un, on rate le moment de la préemption, et deux, on ne se pose pas la question, et je trouve ça dommage, le vœu ne pose pas la question de l'expropriation, s'il y a un intérêt majeur. Je veux dire, on n'a pas de salle de concert dans le 20^e, on n'a pas de grande salle de réunion. Les salles de réunion dans le 20^e sont totalement inexistantes, et vous le savez autant que moi. Donc, je pose cette question sur la table.

Maintenant, dernière chose, il y a tout un débat à savoir si le Mama Shelter est propriétaire ou pas propriétaire du lieu. Je crois que le Mama Shelter, si j'ai bien compris, le Case Asset Management qui est un groupe d'investissement qui gère le patrimoine, il gère aussi le patrimoine du Mama Shelter. Donc, il y a toujours un lien étroit avec le Mama Shelter, même si ce n'est pas le Mama Shelter qui est directement propriétaire du lieu. Mais parce que quand vous cherchez le lien entre Mama Shelter et Case Asset Management, on trouve des liens assez proches quand même. Je crois qu'on ne va pas non plus se raconter... Mais en tout cas, il y a des liens entre ces deux structures là, me semble-t-il, qu'ils soient assumés.

Est-ce que j'oublie des choses ? Oui, dernière chose. Qu'est-ce qu'il faut pour que le lieu soit inscrit à l'inventaire d'un équipement culturel ? Parce qu'on avait pu le faire, par exemple, pour des théâtres. Donc, qu'est-ce qui pourrait faire que ce lieu soit bien considéré comme un lieu culturel et qu'il n'y ait pas d'autre finalité donnée à ce lieu ? C'est-à-dire, en clair, que ce lieu ne se transforme pas à 100 % en salle de concert ou salle évènementielle puisqu'il y a une possibilité, notamment au niveau du ministère de la Culture, comme c'est le cas parfois pour les théâtres, je ne sais pas si Frédéric HOCQUARD, vous pouvez nous répondre à ce sujet ?

Mme CALANDRA

Bien. Alors, si vous permettez, on va aller – oui, M. BAUDRIER – on va aller vers la conclusion – brièvement.

M. BAUDRIER

Oui, c'est une intervention qui n'a pas de lien avec le vœu, mais il s'agit du dernier vœu de cette séance. Donc, je voulais faire comme Frédéric HOCQUARD, faire des remerciements et remercier, parce que c'est le dernier Conseil auquel elle assiste, Méliissa BACHOLLE, qui a travaillé dans votre cabinet sur les affaires sociales pendant cinq ans et demi.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors, si vous permettez... oui, Mme GUHL, vous vouliez parler ?

Mme GUHL

Je voudrais dire un mot au nom des Écologistes pour dire qu'effectivement, nous aussi, nous sommes très attachés à la Flèche d'Or et rappeler aussi que l'erreur initiale de ce lieu, c'est effectivement le fait que RFF vend ce lieu. Et on a évoqué avant la question de la Petite Ceinture. On sait que c'est un dossier qui a été compliqué, où les négociations ne se sont pas toujours bien faites. Et on a là, en fait, le fruit d'une mauvaise négociation d'il y a dix ans, d'une erreur, effectivement, il y a deux ans, de non-préemption. Certainement, il n'empêche que ce lieu étant un lieu mythique, moi, je salue ce que vient de dire Frédéric HOCQUARD, dans ce qu'il dit qu'effectivement, ça va pouvoir être, de manière intercalaire, un lieu qui sera un lieu d'intérêt général. En tout cas, il est important, je crois, de faire vivre ce lieu, à l'heure où on évoque des grandes carences dans des lieux et des lieux culturels ou des lieux de rassemblements associatifs, avoir la Flèche d'Or qui est vide et dans laquelle il ne se passe rien dans le 20^e depuis plusieurs années, oui, je comprends effectivement que ça puisse émouvoir plus d'une personne. Donc, il est bien temps que ce lieu retrouve de la vie, retrouve un collectif, retrouve aussi un sens dans le 20^e. Et si ça peut se faire même de manière intercalaire jusqu'à ce qu'il soit définitivement peut-être destiné à autre chose ou, en tout cas, si d'ici là, nous pouvons prendre une décision publique pour le récupérer, ce serait vraiment très bien. Mais en tout cas, qu'il soit déjà occupé et que ce lieu ne soit pas laissé à l'abandon quand tant d'artistes, d'associatifs, de militants en ont besoin.

Mme EL AARAJE

Je vous remercie. Déjà, au nom du groupe Socialistes et Républicains, effectivement, Frédéric HOCQUARD l'a précisé, nous étions cosignataires de ce vœu, mais il semblerait qu'il y ait eu un petit décalage, on va dire, dans le temps, sur la réception de notre signature. Donc, je tiens à le préciser. Ensuite, je souscris complètement à ce qui a été dit précédemment par mes collègues et notamment par Frédéric HOCQUARD qui nous a fait un exposé, je dirais, assez succinct et assez clair sur le déroulé des différentes étapes. C'est un lieu, effectivement, on peut le déplorer et, je vous rejoins, le fait que la préemption n'ait pas été faite en temps et en heure, on peut avoir ce débat-là, en effet. Pour autant, je pense qu'on peut quand même faire le constat qu'aujourd'hui, outre la question de l'importance de ce lieu culturel dans notre arrondissement et l'attachement qu'ont les habitants du quartier, et au-delà même du quartier, pour ce lieu, le fait est que c'est un lieu qui, aujourd'hui, est vide depuis maintenant plus de deux ans. Et ça, c'est extrêmement dommage.

Donc, je salue le fait de l'annonce, là, qui a été faite par Frédéric HOCQUARD, d'une occupation temporaire. Je pense que ce sera une première dans le 20^e. Ça permettra de construire un projet temporaire, le temps que les travaux se fassent, ou en tout cas, que le projet démarre et ça permettra aussi, de ce que j'en comprends, Frédéric, un temps d'échanges avec le propriétaire actuel, notamment sur la question de la vocation culturelle du lieu et du projet qui pourrait s'y construire. Donc, pour notre part, nous voterons évidemment ce vœu.

Mme CALANDRA

Alors, moi, il est évidemment hors de question que je vote ce vœu et que j'appelle à voter pour, pour deux raisons essentielles. Alors d'abord, je suis quand même sidérée de ce que j'entends, M. HOCQUARD, M. BAUDRIER notamment. Ce vœu a été déposé entre autres par vos deux groupes. Il y a deux ans, vous étiez en charge de ces sujets, effectivement, vous l'avez suffisamment dit. Alors, c'est bien gentil de charger M. JULLIARD qui, à l'époque, était votre meilleur ami et qui était la valeur montante à l'Hôtel de Ville, la personne la plus proche de vous qui portait vos idées, vos projets, etc. Donc, je suis très étonnée que tout à coup, il soit à ce point voué aux gémonies, mais on connaît, l'eau coule sous les ponts et connaît la dureté de la vie politique. Enfin, je trouve cette façon de faire incroyable. Évidemment, il n'y a plus de preuve aujourd'hui. Et M. HOCQUARD, je ne sais pas où sont les mails, les lettres où vous avez fait des demandes officielles de préemption. Mais moi, j'ai deux courriers que j'ai signés, dont un je vous donne lecture : le 2 juin 2017, alors, à ce moment-là, M. BARGETON était en train de quitter son poste d'adjoint aux finances. J'ai écrit à M. PRALIAUD en mettant en copie : M. JULLIARD, M. MISSIKA, M. HOCQUARD, M. BAUDRIER. « Monsieur le Directeur, suite à la réception de la DIA 120-17-00-149 en date du 18 mai 2017 – donc, c'est le 2 juin 2017 – correspondant à la vente en totalité du bâtiment situé 102 bis, rue de Bagnolet, je vous prie de considérer mon avis favorable à la préemption de ce bien. En effet, le projet d'achat actuel ne respectant pas les engagements initiaux pris par l'acquéreur auprès de moi, il entraîne de ce fait mon opposition à ce projet, etc. »

Deuxième courrier, je n'ai jamais reçu aucune réponse, c'est dommage malgré votre enthousiasme pour la préemption, on aurait été d'accord. Je ne comprends pas pourquoi vous ne m'avez pas répondu, pourquoi personne à l'Hôtel de Ville ne m'a signalé son accord. On aurait pu travailler ensemble, comme vous dites. Et je vous avais mis en copie, moi. Moi, je vous mets en copie. Et j'ai écrit à Mme HIDALGO en date du 4 juillet 2018 : « Madame la Maire, par courrier en date du 2 juin 2017, confer la pièce jointe, je vous faisais part de mon avis favorable à la préemption du bâtiment situé 102 bis, rue de Bagnolet. Cette demande s'inscrivait dans le cadre du projet porté par la société O'Sullivans, dont les termes contrevenaient à mon sens, ainsi qu'à la majorité de l'exécutif municipal du 20^e arrondissement à l'histoire du site. Si cette entreprise avait alors abandonné son projet, je souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur un second projet de rachat, dont ce bâtiment protégé fait l'objet. Je viens d'apprendre que la société Case Properties s'apprête à acquérir cette parcelle dans le cadre d'un projet non culturel qu'elle compte y mener, la destination projetée de ce bâtiment qui doit demeurer à mon sens un lieu de culture ne remporte pas mon adhésion dans ce contexte. Je réitère ma demande de préemption du bâtiment, essentiel à la préservation de la dimension culturelle du site. » Je n'ai jamais reçu aucune réponse à ces deux courriers, d'aucun d'entre vous, ni du cabinet de la maire de Paris, ni d'aucun d'entre vous. Vous dites, M. HOCQUARD, et j'en suis fort heureuse, que tout à coup, M. MISSIKA, qui était en copie des deux courriers, a trouvé une solution pour une occupation intercalaire, appelle directement, bien entendu, sans jamais me prévenir, appelle les dirigeants de Case machin, là, Properties ou Asset, je ne sais pas, ils changent de nom à chaque fois, formidable. Juste une chose, si on m'avait répondu à l'époque, si peut-être on avait joint nos forces,

on aurait peut-être pu convaincre ceux qu'il fallait convaincre. En tout cas, je n'ai pas reçu de réponse. Et effectivement, les absents ont bon dos. Moi, je m'adresse aux présents. D'autre part, ce vœu dit un certain nombre de choses que je trouve choquantes et scandaleuses. Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce que vous dites sur l'intervention des forces de l'ordre. Je vous dirai juste une chose : je vous mets au défi de prouver que leur intervention était illégale. Et la dernière chose, je dirais : je suis très malheureuse que ce soit ces gens qui aient acheté cet endroit. Mais comme personne n'a fait la préemption, il est à eux. Et comme l'a dit Mme FANFANT, il y a un droit de la propriété dans ce pays. Et Mme SIMONNET, vous demandez l'expropriation. Pardonnez-moi de vous dire qu'en France, la loi est très claire, l'expropriation ne peut se faire que pour des cas très particuliers. Par exemple, un danger imminent, etc., par exemple si le propriétaire met en danger d'autres gens ou les bâtiments voisins, enfin, il ne peut pas y avoir d'expropriation dans ce cas-là. Il ne peut pas légalement y avoir d'expropriation. Donc, je trouve que ce vœu est une tartufferie. C'est un théâtre, la *comedia del arte* pour pouvoir prétendre que, etc. Vous n'êtes pas intervenu, il y a deux ans, quand moi, je vous demandais de le faire parce que bien entendu, il ne fallait surtout pas faire un cadeau à la maire du 20^e arrondissement. C'était probablement ça dans vos têtes. Et donc, aujourd'hui, vous n'avez plus que vos yeux, vous, pour pleurer, et moi également. Voilà, ça appartient à la société Case machin et ils vont bien en faire ce qu'ils en veulent, parce que le droit est de leur côté. Et quant à l'intervention des forces de l'ordre, le droit était également de leur côté puisque c'était à la demande du propriétaire, dans le délai de flagrance, et voilà. Et donc, c'est tout à fait légal. Et je mets au défi un quelconque avocat de me prouver le contraire.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Mme CALANDRA

Formidable. Et je sens que ça va changer le cours des choses à la Flèche d'Or.

Je vous dis bonne soirée parce que nous avons fini. Je rappelle que nous avons :

- un vide-grenier de la petite enfance de 10h à 15h en mairie le 1^{er} décembre,
- le 4 décembre, un lancement des illuminations à la mairie à 17h15, et
- le 9 décembre prochain, Conseil de Paris,
- 19 décembre, le déjeuner du personnel, et
- prochain Conseil le 21 janvier.